REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-252**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	*Soutien aux opérations d'animation locale*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, au titre du soutien aux animations locales, pour un montant total de 5 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Mange ta soupe !	6ème édition du Festival Mange ta Soupe ! du 15 au 19 octobre 2014 à Carentan	2 500 €
Association Spectacles du Canton de Cerisy-la-Salle	Spectacle de nuit "Comme un cri jailli de la nuit : Normandie !" du 15 au 18 août 2014 à Roncey	2 000 €
Association Radio Coup de Foudre 61	Concert gratuit à Carrouges à l'occasion de la Fête de la Musique le 21 juin 2014	500 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier relatif à l'association « Association Radio Coup de Foudre 61 » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-253**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	*Soutien aux actions de solidarité*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 3 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie – Comité Départemental du Calvados	Acquisition d'un drapeau pour l'association	500 €
Association Qui Ose Gagne	Acquisition d'un drapeau pour le compte de l'association Qui Ose Gagne Normandie	500 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - Comité Départemental de l'Orne	Acquisition d'un drapeau pour l'association	500 €
Amicale des Anciens Combattants Hérouville – Saint Jean Eudes	Acquisition d'un drapeau pour l'association	500 €
Commune de Montviette	Acquisition d'un drapeau pour l'association des Anciens Combattants de Montviette	500 €
Commune de Lonlay-l'Abbaye	Acquisition d'un drapeau pour l'Union Nationale des Combattants de Lonlay-l'Abbaye	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-254**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	*Soutien aux manifestations sportives*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d’attribuer sur le chapitre du budget 2014 de la Région, au titre de soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 2 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Oxygène de Cambremer	1ère édition du Trail Pom'Haies Vergers, le 19 octobre 2014 à Cambremer	500 €
Comité d’Organisation des Galopades	Les Galopades du Patrimoine le 19 septembre 2014 à Alençon	1 000 €
Comité Départemental du Tourisme de l’Orne	4ème édition des Foulées de la Voie Verte le 6 juillet 2014	500 €

- d’autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-255**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	*Prix Bayeux Calvados des Correspondants de Guerre*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer à la ville de Bayeux :

. sur le chapitre 932 du budget 2014 de la Région, 9 000 € au titre des dépenses de politique éducative,

. sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, 51 000 € au titre des dépenses pour favoriser le rayonnement en Basse Normandie ;

- de verser en une seule fois la subvention en dérogation du principe des subventions ;

- d'autoriser le Président à signer :

. avec la Ville de Bayeux, la convention Prix Bayeux des Correspondants de Guerre jointe en annexe,

. tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-256**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Sécuriser les actions de la Région (P200)
Titre	*Signature d'une transaction - Indemnisation de désordres affectant les bâtiments des 2ème et 3ème cycles de sciences sur le campus II de l'Université de Caen*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d’approuver la transaction, jointe en annexe, avec les sociétés TRAGIN et SCM relative au versement d’une indemnité respective de 20 934,26 € TTC et 56 827,13 € TTC au profit de la Région en réparation du désordre qui leur est imputable,

- d’autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-257**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Entretenir et équiper les bâtiments régionaux (P231)
Titre	*Locaux de la Région : avenant n° 2 au bail de droit commun (SCI SYCOMORE) - Convention d'occupation (Hippolia Syndicat Mixte) - Avenant n° 2 à la convention de partenariat (IRD2) - Avenant n° 2 à la convention d'occupation (COS)*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le président :

. à conclure et à signer avec la SCI SYCOMORE, un avenant n° 2 au bail de droit commun portant sur la location d'un immeuble de bureaux, 17 avenue du 6 Juin à Caen, pour une nouvelle période allant jusqu'au 31 décembre 2016**, joint en** annexe n° 1 ,

. à signer avec Hippolia Syndicat Mixte une convention d'occupation à titre gratuit d'un bureau, 17 avenue du 6 Juin à Caen, du 15 mai 2014 au 31 décembre 2016, renouvelable par expresse reconduction, jointe en annexe n° 2,

. à conclure et à signer avec l'Institut Régional du Développement Durable, un avenant n° 2 à la convention de partenariat portant sur la mise à disposition de locaux, à l'Abbaye-aux-Dames, pour une période de 2 ans soit jusqu'au 31 août 2016, joint en annexe n° 3,

. à signer avec le COS, l'avenant n° 2 à la convention d'occupation à titre gratuit pour une durée de 2 ans, joint en annexe n° 4.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-258**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Entretenir et équiper les bâtiments régionaux (P231)
Titre	*Bâtiment Effiscience : Avenant n° 1 au bail avec la MIRIADE - Accord transactionnel avec ARIA-BN*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

. avec la MIRIADE, l'avenant n° 1 au bail visant à modifier le paragraphe de l'article 7 dudit **bail afin de permettre l'accueil de MOVEO au sein de la structure MIRIADE et de donner en location un bureau supplémentaire n°** 209 d'une surface de 13.07m² à la MIRIADE, joint en annexe n° 1,

. avec ARIA BN, l'accord transactionnel pour leur rembourser la facture France Télécom de 269 € TTC et annuler l'avis des sommes à payer, joint en annexe n° 2,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-259**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Entretenir et équiper les bâtiments régionaux (P231)
Titre	*SCI Hue Saint Martin : prolongation de l'occupation - Normandie Mémoire : avenant n° 2 à la convention d'occupation au 88 rue Saint Martin à Caen*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président :

. à prolonger l'occupation dans les locaux sis 88 rue Saint Martin à Caen jusqu'au 31 décembre 2015 et à signer l'avenant au bail proposé par **le propriétaire** ;

. à signer avec NORMANDIE MÉMOIRE, l'avenant n° 2 à la convention d'occupation à titre gratuit pour une nouvelle période allant jusqu'au 30 novembre 2015, joint en annexe n° 1,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-260**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Gérer les ressources humaines (P250)
Titre	*Versement d'une subvention à l'Association Sportive du Personnel Régional*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le projet de convention 2014/2016 régissant les conditions de partenariat entre la Région et l'Association Sportive du Personnel ainsi que son annexe financière, joints en annexes ;

- de prélever les crédits nécessaires sur les chapitres 930, 932 et 933 du budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-261**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Autres produits (P015)
Titre	*Sortie d'inventaire*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de déposer sur le site Webenchères, neuf véhicules aux prix de départ proposés conformément à l'annexe jointe ;

- de sortir de l'inventaire physique et comptable de la Région les véhicules figurant en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-262**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Piloter et optimiser les systèmes d'information (P180)
Titre	*Adhésion à l'association Epsilon*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- l'adhésion de la Région Basse-Normandie à l'association EPSILON, pour l'année 2014, pour une cotisation annuelle de 3 750 € ;

- d'approuver les statuts joints en annexe ;

- d’autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-263**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser les moyens généraux (P367)
Titre	*Exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;

- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement

éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;

- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget 2014 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-264**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	*UNESCO : Contribution du BRGM*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 660 082 € votée en 2014, un montant de 15 682,56 € au titre de l'opération P020O005 « UNESCO »,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région une subvention de 15 682,56 €, soit 80 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 16 366 € HT, auxquels s'applique la TVA, au BRGM pour la réalisation d'un Programme de Recherche et de Développement Partagés relatif à la description géologique et géomorphologique des Plages du Débarquement ; la convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention,

- d'autoriser le Président à signer la convention de recherche et développement partagés avec le BRGM jointe en annexe ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-265**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	*Parc naturel régional Normandie-Maine*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 660 082 € votée en 2014, un montant de 369 963 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention de 369 963 € au Parc naturel régional Normandie-Maine suivant la répartition suivante :

    - 177 583 € au titre du programme d'actions dont le détail des actions (montant d'aide et montant subventionnable) est présenté dans le tableau joint en annexe 1,
    - 192 380 € pour le complément d'aide au fonctionnement 2014 ;

  La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention

- d'affecter sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 38 500 000 € votée en 2014, un montant de 114 417 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 905 du budget de la Région, au Parc naturel régional Normandie-Maine, les subventions dont le détail des actions (montant d'aide et montant subventionnable) est présenté dans le tableau joint en annexe 2, pour un montant total d'aides de la Région de 114 417 € ;

- de modifier la délibération n°CP 13-02-9 du 1er février 2013 attribuant une subvention au PNR Normandie Maine pour l'action « Travaux permettant le transfert des activités de la base de pleine nature» comme suit :

    - porter à 310 300 € TTC la dépense subventionnable (au lieu de 98 628,10 € indiqué précédemment), la participation de la Région restant inchangée (27 000 €)
    - déroger au règlement des aides régionales en autorisant le commencement des travaux au-delà des deux ans mais dans un délai de trois ans à compter de l'attribution de la subvention initiale ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions 2014 entre la Région Basse-Normandie et le PNR Normandie-Maine, jointes en annexes 3 et 4, pour :
    - le complément au fonctionnement 2014,
    - le montage et l'animation du projet « les classes du Parc » ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-266**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	*Parc naturel régional du Perche*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 660 082 € votée en 2014, un montant de 185 595 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 935 du budget de la région, au Parc naturel régional du Perche, les subventions dont le détail des actions (montant d'aide et montant subventionnable) est présenté dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total d'aides de la Région de 185 595 € ;

- d'autoriser, sur le chapitre 935 du budget 2014 de la Région, le paiement de la cotisation 2014 à la Fédération des PNR de France d'un montant de 17 478 € ;

- d'affecter sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 38 500 000 € votée en 2014, un montant de 23 038 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 905 du budget de la Région, au Parc naturel régional du Perche, les subventions dont le détail des actions (montant d'aide et montant subventionnable) est présenté dans le tableau joint en annexe 2, pour un montant total d'aides de la Région de 23 038 €.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-267**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	*Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 660 082 € votée en 2014, un montant de 191 955 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention de 173 955 € au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin suivant la répartition suivante :

    - 125 455 € au titre du programme d'actions dont le détail par action (montant d'aide et montant subventionnable) est présenté dans le tableau joint en annexe 2,
    - 66 500 € pour le complément d'aide au fonctionnement 2014 ;

  La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention

- d'affecter sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 38 500 000 € votée en 2014, un montant de 21 335 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 905 du budget de la Région, au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, les subventions dont le détail par action (montant d'aide et montant subventionnable) est présenté dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total d'aide de la Région de 21 335 € ;

- d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention 2014 entre la Région Basse-Normandie et le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, jointe en annexe 3, pour le complément d'aide au fonctionnement 2014 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-268**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	*Politique territoriale*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE PO20 « Animer et développer les territoires » de 7 560 000 € votée en 2008 en faveur de l'Ingénierie Territoriale, un montant total de 75 751 €, selon le détail suivant :

  - 75 751 € au titre de l'opération P020O002 « CP5U8111SF - convention d'ingénierie du Pays d'Auge Expansion»,

- sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 36 000 000 € votée en 2008 et 2012, un montant de 206 412 € au titre des conventions territoriales selon le détail suivant :

  - 10 967 € au titre de l'opération P020O027 « CP5U8201SI – Agglomération de Caen la Mer »,
  - 195 445 € au titre de l'opération P020O033 « CP5U8302SI – Parc naturel régional Normandie Maine »,

- d'attribuer :

- sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention de 75 751 € au Pays d'Auge Expansion dans le cadre de l'ingénierie 2014, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans le tableau joint en annexe III;
- sur le chapitre 905 du budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe I, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe.

- de proroger le délai d'achèvement des travaux de deux ans pour le projet de création d'un circuit d'interprétation de la Tour de Bonvouloir, pour lequel une subvention de 37 092 € a été accordée à la communauté de communes du Pays d'Andaine, par délibération n°10-277 de la Commission permanente du 28 mai 2010.

- d'approuver les programmes des actions subventionnées, au titre du soutien à l'ingénierie des pays pour l'année 2014, pour Pays d'Auge Expansion, détaillées en annexe II,

- de verser à la notification de la présente délibération, l'intégralité des subventions relatives à l'animation et à la gestion du programme Leader ainsi que l'intégralité des subventions forfaitaires relatives à l'ingénierie territoriale,

- de verser à la notification de la présente délibération, une avance correspondant à 80 % de chacune des subventions « variables » relatives à l'ingénierie territoriale, le solde étant versé sur présentation d'un bilan financier et d'un bilan d'activité,

- **d'acter que pour l'ensemble des dossiers présentés dans le tableau joint en annexe I**II, les sommes attribuées sont susceptibles d'être contrepartie publique de la sous-mesure 321 du FEDER ou du dispositif 341b2 du FEADER,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-269**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
Titre	*Avenant à la convention constitutive du groupement de commandes relatif à l'acquisition d'une orthophotographie sur le territoire de la Basse-Normandie*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d’autoriser le Président à signer :

- l’avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes relatif à l’acquisition d’une orthophotographie sur le territoire de la Basse-Normandie, joint en annexe 1,

- tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-270**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	*Rénovation urbaine : Convention de mise à disposition de l'exposition ' Mutations Urbaines '*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d’approuver la convention jointe en annexe

- d’autoriser le Président à signer la convention jointe en annexe, avec les structures qui feront la demande de mise à disposition de l’exposition « Mutations Urbaines ».

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-271**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	*Habitat Solidaire - Logement des Jeunes*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d’affecter sur l’AE du programme P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 740 000 €, votée en 2014, un montant de 70 000 € au titre de l’opération P210O003 « Habitat Solidaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région :
    - une subvention de 25 000€ à l’URHAJ de Basse-Normandie
    - une subvention de 15 000€ au CLLAJ de Mortain
    - une subvention de 15 000€ au CLLAJ de Granville
    - une subvention de 15 000€ au CLLAJ de Saint-Lô

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d’envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d’annulation d’office de la subvention ;

- d’autoriser le Président à signer :
    - la convention régionale établie entre la Région Basse-Normandie et l’URHAJ (annexe I) ;
    - les conventions régionales, établies entre la Région Basse-Normandie et chaque CLLAJ selon le modèle de convention type en annexe II ;
    - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

- de déroger au principe d’antériorité de la décision du Conseil Régional pour tous ces dossiers.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-272**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	*Politique de la ville "la Région dans tous ses quartiers"*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 740 000 €, votée en 2014, un montant de 48 000 € au titre de l'opération P210O005 « Politique de la Ville » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 les subventions figurant dans l'annexe I pour un montant total de 48 000€ aux bénéficiaires listés dans cette même annexe. La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :
    - les conventions régionales, établies entre la Région Basse-Normandie et chaque porteur de projet, selon le modèle joint en annexe II,
    - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-273**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	*Lutter contre les changements climatiques*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Mme GAUGAIN ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif à la Communauté de Communes du Pays d'Auge Dozuléen - COPADOZ (14),

- d'affecter :

  - sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 14 100 000 €, votée en 2014, un montant global de 167 615,05 €**, ventilé comme suit :**

    . 127 923,25 € au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie » ;
    . 39 691,80 € au titre de l'opération P150O011 « Energie renouvelable » ;

  - sur l'AE P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 1 424 898 €, votée en 2014, un montant global de 110 902 €, ventilé comme suit :

    . 60 000 € au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie » ;
    . 50 902 € au titre de l'opération P150O011 « Energie renouvelable » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions suivantes :

  - au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »

  - 23 347 € aux 6 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 2 pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments ;
  - 19 084 € aux 4 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 3 pour la réalisation de diagnostics énergétiques d'entreprises ;
  - 41 209,75 € aux 8 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 4 pour l'opération collective « Energie -20 % » ;
  - 2 000 € à la Communauté de Communes du Pays d'Auge Dozuléen - COPADOZ (14) pour l'aide au ramassage hippomobile de déchets recyclables, pour une dépense subventionnable de 7 000 € HT ;
  - 42 282,50 € au Conseil des Chevaux de Basse-Normandie (14) pour la phase 4 du Label EquuRES, pour une dépense subventionnable de 84 565,01 € TTC ;

  - au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable »

  - 29 543,80 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 6 pour l'installation de chaufferies bois ;
  - 1 960 € à l'EARL La Ferme de David, pour une étude de faisabilité d'un sécheur solaire de fourrage, pour une dépense subventionnable de 2 800 € HT ;
  - 1 960 € à l'EARL de l'Herbellerie, pour une étude de faisabilité d'un sécheur solaire de fourrage, pour une dépense subventionnable de 2 800 € HT ;
  - 6 228 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 7 pour l'installation de chauffe-eau solaires dans 6 logements locatifs sociaux sur la commune de Saint-Aubin-d'Arquenay (14) ;

- d'attribuer sur le chapitre 937, du Budget de la Région les subventions suivantes :

  - au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »

  - 30 000 € à l'Association Régionale pour la Construction Environnementale en NormandiE (ARCENE) (14) pour le programme d'actions (juin 2014-décembre 2014) pour une dépense subventionnable de 60 885 € TTC ;
  - 30 000 € à Professions Bois (61) pour l'animation et le développement de la prescription « bois construction » en Basse-Normandie, pour une dépense subventionnable de 72 310 € TTC ;

  - au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable »

  - 45 000 € à la Fédération des CUMA de Basse-Normandie, pour le programme de développement de la filière bois-énergie d'origine bocagère - 2014, pour une dépense subventionnable s'élevant à 92 750 € HT ;
  - 5 902 € à la Fédération Régionale des CUMA de l'Ouest pour le programme d'évaluation de l'efficacité de la récupération des menues-pailles en Basse-Normandie, pour une dépense subventionnable de 39 350 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2014 avec l'Association Régionale pour la Construction Environnementale en NormandiE (ARCENE), présentée à l'annexe 1 ;
- la convention avec la Fédération des CUMA de Basse-Normandie pour le programme de développement de la filière bois-énergie d'origine bocagère – 2014, présentée à l'annexe 5 ;

- les conventions, selon le modèle de convention type « Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec les bénéficiaires suivants :
    - le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie pour la phase 4 du Label EquuRES ;
    - la Communauté de Communes d'Orival pour l'extension d'une chaufferie bois déchiqueté pour le nouveau groupe scolaire de Coulombs ;

- les conventions, selon le modèle de convention type « Défi'NeRgie Basse-Normandie - Fonctionnement » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec le bénéficiaire suivant :
    - Professions Bois (61) pour l'animation et le développement de la prescription « bois construction » en Basse-Normandie ;

  Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office des subventions.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-274**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	*Habitat Solidaire et Durable - Chèque éco-énergie Basse-Normandie*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 14 100 000 €, votée en 2014, un montant global de 127 700 € au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions suivantes :

. 110 000 € aux 11 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 1 pour la rénovation globale BBC de leurs logements,

. 17 700 € aux bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie » qui figurent à l'annexe 2 pour l'installation de poêles à bois et la réalisation d'audits énergétiques et scénarios ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

. les conventions avec chacun des bénéficiaires listés à l'annexe 1 selon le modèle de convention type « 400 rénovations BBC, sur tout le territoire - Propriétaire occupant / Propriétaire bailleur » approuvé par délibération n° 12-55 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 28 juin 2012 relative à la politique « Pour un Habitat solidaire et durable » ; Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office des subventions,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-275**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	*Réserves Naturelles Régionales et Biodiversité*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 894 000 €, votée en 2014, un montant de 38 740 €, au titre de l'opération P151O018 « RNR et biodiversité »
- sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 250 000 €, votée en 2014, un montant de 11 200 €, au titre de l'opération P151O018 « RNR et biodiversité »

- d'attribuer, sur le chapitre 937 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- 20 000 €, soit 100% du montant total subventionnable (TTC), au PNR Normandie-Maine pour la gestion de la RNR géologique de Normandie-Maine en 2014 (convention en annexe 1). La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention
- 12 000 €, sur un montant total subventionnable de 60 000 € TTC, au CPIE Vallée de l'Orne pour la réalisation du projet de valorisation et de mise en valeur des vallées de l'Orne et de l'Odon
- 5 740 €, sur un montant total subventionnable de 25 400 € TTC, à l'association Théorie des errances pour les actions de sensibilisation et d'animation accompagnant le projet de valorisation et de mise en valeur des vallées de l'Orne et de l'Odon
- 1 000 €, sur un montant total subventionnable de 3 000 € TTC, à l'AgroParisTech pour l'étude à caractère prospectif sur l'évolution des bocages du nord-ouest de la France, réalisée par Pascal Henry entre février et juin 2014

- d'attribuer, sur le chapitre 907 du budget 2014 de la Région, la subvention suivante :

- 11 200 €, sur un montant total subventionnable de 28 000 € TTC, au Syndicat pour le Développement du Saint-Lois (SDSL), pour la réalisation des travaux de lutte contre la Crassule de Helms sur la Vire, à Cavigny

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière 2014 pour la gestion de la RNR géologique de Normandie-Maine avec le PNR Normandie-Maine jointe en annexe 1 ; la convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-276**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	*Air et déchets*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 894 000 €, votée en 2014, un montant de 144 000 €, ventilé comme suit :

- 100 000 € au titre de l'opération P151O015 « Déchets dangereux » ;
- 4**4 000 € au titre de l'opération P151O001 « Air » ;**

- d'affecter sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 250 000 €, votée en 2014, un montant de 15 000 € au titre de l'opération P151O001 « Air »

- d'attribuer, sur le chapitre 907 du budget de la Région, une subvention de 15 000 € à l'Association Air C.O.M. pour le renouvellement du matériel de mesure pour l'année 2014 pour un montant de dépense subventionnable de 140 740 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

  - la Convention pluriannuelle d'objectifs 2014 – 2016 avec l'Association Air C.O.M, présentée à l'annexe ;

  - ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-277**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	*Préserver les ressources naturelles et les milieux*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 250 000 € votée en 2014, un montant global de 37 552,10 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation» ;

- d'affecter sur l'AE P151 « Préserver les Ressources Naturelles et les Milieux » de 1 894 000 € votée en 2014, un montant de 117 940 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation» ;

- d'attribuer les subventions suivantes sur le chapitre 907 du budget de la Région :

  au titre de l'opération « Préserver les ressources naturelles et les milieux »

  - 8 600 € au Syndicat Mixte des bassins versant des Côtiers Granvillais pour le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de rivières (tranche 2014) pour un montant subventionnable de 86 000 € TTC,

  - 28 952,10 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 2, pour des projets retenus dans le contrat régional de Bassin versant de la Sarthe amont 2014 ;

- d'attribuer les subventions suivantes sur le chapitre 937 du budget de la Région :

  au titre de l'opération « Préserver les ressources naturelles et les milieux »

  - 18 000 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour l'animation 2014 (1 ETP) du SAGE Douve-Taute, pour un montant subventionnable de 36 000 € TTC,

  - 35 100 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne pour l'animation des SAGE Orne amont, Orne aval-Seulles et Orne moyenne (1,95 ETP) pour un montant subventionnable de 70 200 € TTC,

  - 5 590 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne pour l'organisation de l'enquête publique et la publication du SAGE approuvé pour un montant subventionnable de 27 950 € TTC,

  - 8 100 € au Syndicat Mixte de la Soulles pour un poste de technicien de rivière en 2014 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 € TTC,

  - 8 100 € à la Communauté de Communes du Mortainais pour un poste de technicien de rivière en 2014 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 € TTC,

  - 16 200 € au Syndicat Mixte de l'Orne et ses affluents pour 2 postes de technicien de rivière en 2014 (2 ETP), pour un montant subventionnable de 54 000 € TTC,

  - 8 100 € à la Communauté de Communes du Canton de Lessay pour un poste de technicien de rivière en 2014 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,

  - 900 € au Syndicat Mixte du Bassin de la Dives pour un diagnostic de l'espace de mobilité de la Vie et de la Dives pour un montant subventionnable de 3 000 € TTC,

  - 3 000 € à l'association collectif Rast'art pour son projet « courant d'eau artistique » dans le cadre du Rast'Art festival, pour un montant subventionnable de 13 224 € TTC,

  - 22 950 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 3, pour des projets retenus dans le contrat régional de Bassin versant de la Sarthe amont 2014 ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous les dossiers présentés dans ce rapport ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

  des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées*, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

** pour les techniciens de rivière et les animateurs SAGE, les acomptes seront versés au prorata du nombre de mois écoulés ;*

- d'émettre un avis favorable au SAGE Orne Amont, avec les observations reprises dans l'annexe 5 jointe,

- d'approuver les contrats suivants :

  - le contrat régional de bassin versant de la Sarthe amont 2014 en annexe 1 jointe,

  - le Contrat Global d'Actions pour l'Eau et les Milieux Aquatiques du Bassin Versant de la Saire et des fleuves côtiers Nord 2014-2018 en annexe 6 jointe,

- d'autoriser le Président à signer :

  - le contrat régional de bassin versant de la Sarthe amont 2014 en annexe 1 jointe,

  - le Contrat Global d'Actions pour l'Eau et les Milieux Aquatiques du Bassin Versant de la Saire et des fleuves côtiers Nord 2014-2018 en annexe 6 jointe,

  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-278**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	*Gestion de la bande côtière*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'appel à projets « Gestion durable de la bande côtière » en annexe ;

- d’autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-279**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable (P152)
Titre	*Agir pour le développement durable*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P152 « Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable » de 550 000 € votée en 2014, un montant global de 160 983 €, ventilé comme suit :
- 80 000 € au titre de l'opération P152O001 « Agenda 21 ».
- 80 983 € au titre de l'opération P152O003 « Education à l'environnement et au développement durable » ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, au titre de l'opération « P152O003 Education à l'environnement et au développement durable », les subventions suivantes :
- 5 000 € à l'association Chauffer dans la Noirceur, pour ses actions de sensibilisation au développement durable en 2014, sur un montant total subventionnable de 268 200 € TTC,
- 1 300 € à l'association Les hommes fourmillent pour l'organisation de la deuxième édition du festival « Le DéDé fait son ciné ! », sur un montant total subventionnable de 7 400 € TTC, soit 17,5% du budget de l'opération,
- les aides mentionnées dans l'annexe 1 pour un montant total de 74 683 € pour l'appel à projets « Associons-nous pour le développement durable ! » 2014,
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer :
- les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions dans le cadre de l'appel à projets « Associons-nous pour le développement durable ! » 2014, rédigées selon la convention type validée lors de l'Assemblée Plénière des 19 et 20 mars 2009 ; la convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-280**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	*Service TER estival 2014*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, ,

- D'affecter sur l'AE P361 « Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs », votée en 2014 pour 67 478 861 €, un montant de 26 000 €, au titre de l'opération P361O005 « Convention TER CRBN/SNCF » ;

- D’attribuer, sur le chapitre 938, une subvention maximum de 26 000 € à la SNCF pour la mise en place des animations culturelles et touristiques sur Ligne Baie et Côte Fleurie ;

- D’autoriser le Président à signer :

  - Avec la SNCF l’avenant n°1 au Contrat Annuel d’Objectifs TER 2014 et l’avenant n°42 à la Convention relative à l’organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs,
  - Avec la Région Bretagne l’avenant n°2 à la Convention de partenariat Ligne Baie
  - Ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-281**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	*Tarification TER pendant les Jeux Equestres Mondiaux*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- D'autoriser le Président à signer avec la SNCF l'avenant n°2 à la Convention relative

à la mise en œuvre de la tarification régionale Visi'ter ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-282**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	*Gamme tarifaire du réseau TER Basse-Normandie : tarification TER monomodale et tarification TER intermodale avec les réseaux urbains de l'Agglomération de Saint-Lô et de la Communauté Urbaine d'Alençon.*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- D’autoriser le Président à signer :

    - Avec la SNCF, Saint-Lô Agglomération et Véolia Transport Urbain de Saint-Lô, l’avenant n°1 à la Convention relative à la mise en œuvre d’une tarification spécifique intermodale appelée Liber’ter plus pour les usagers du réseau urbain de Saint-Lô et du réseau TER de Basse-Normandie,

    - Avec la SNCF, la Communauté Urbaine d’Alençon et Kéolis Alençon, l’avenant n°2 à la Convention relative à la mise en œuvre d’une tarification spécifique intermodale appelée Liber’ter plus pour les usagers du réseau urbain d’Alençon et du réseau TER de Basse-Normandie,

    - Avec la SNCF, l’avenant n°5 à la Convention relative à la mise en œuvre d’une gamme tarifaire régionale en Basse-Normandie

    - Ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-283**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	*Cotisation Interconnexion Sud TGV*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- D'affecter sur l'AE P361 « Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs », votée en 2014 pour 67 478 861 €, un montant de 310 € au titre de

l'opération P361O002 « Assistance et études relatives au service TER » ;

- De payer, sur le chapitre 938 « transports », une cotisation de 310 € à l'association Interconnexion Sud TGV au titre de l'année 2014 ;

- D'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-284**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
Titre	*Convention d'attribution de subvention pour la modernisation de la gare d'Alençon - Travaux -*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur le programme P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales » voté en 2014 pour 13 617 409 €, un montant de 573 213,46 € au titre de l'opération P365O018 « Rénovation des bâtiments voyageurs des gares et haltes » ;

- d'attribuer à la SNCF, sur le chapitre 908 « transports », une subvention de 573 213,46 € HT au titre des travaux de rénovation de la gare d'Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer avec la SNCF, la Région Pays de La Loire, la ville d'Alençon et le Département de l'Orne la convention de financement correspondante ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

- de déroger, pour ce dossier, aux articles 3, 4.2, 5.2, 12 et 13 du Règlement des subventions régionales.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-285**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser les modes de déplacements doux (P362)
Titre	*Vélo-Région: développement de l'offre et de l'usage du vélo en Basse-Normandie*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P362 « Favoriser les modes de déplacements doux » votée en 2014 pour 100 000 €, un montant de 28 980 € au titre de l'opération P362O001 « Politique Vélo-

Région » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 938 « transports »:

  - une subvention forfaitaire de 4 980 € à l'association Pour la Vire, sur un budget prévisionnel de 12 960 €, au titre du fonctionnement de son activité vélorail pour la saison 2014. La subvention sera versée en une fois sur présentation d'une demande de versement de subvention par l'association. Celle-ci devra, par ailleurs, faire parvenir à la Région ses comptes annuels certifiés au plus tard au cours du premier semestre 2015.

  - une subvention forfaitaire de 6 000 € à l'association Musiques en Herbe, sur une base subventionnable de 10 776 €, au titre des actions relatives à la promotion du vélo prévues dans le cadre de l'organisation du festival Les Art'zimutés du 26 au 29 juin 2014. La subvention sera versée en une fois sur présentation d'une demande de versement de subvention et d'un bilan de la manifestation par l'association, au plus tard six mois après la fin de la manifestation.

  - une subvention de 18 000 €, soit un taux d'intervention de 50%, à la communauté de communes du Pays de L'Aigle et de La Marche pour l'élaboration de son schéma directeur de la mobilité à vélo.

- d'autoriser le Président à signer avec la communauté de communes du Pays de l'Aigle et de la Marche, la convention d'attribution de subvention correspondante ;

  La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-286**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	*Actions en faveur du nautisme - Investissement*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AP P221 « Soutenir les activités nautiques » de 575 000 € votée en 2014, une tranche de 51 988 €, au titre de l'opération P221O001 « Actions en faveur du nautisme » ;

• d'attribuer sur le chapitre 903 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- 2 155 € à l'Association les Voiles Ecarlates pour la restauration du Croix du Sud III
- 15 923 € à l'Association Mer Voile et Pêche à Granville pour la restauration du Pêcheur de Lys
- 7 489 € à l'Union Sportive Portbaillaise Sports Nautiques, Ecole du vent en Côte des Isles, pour l'acquisition de matériel nautique
- 3 311 € à l'Association Navisport Caen Cote de Nacre pour la mise en accessibilité du voilier Phidrak aux personnes en situation de handicap
- 2 549 € à l'Association Canoë Club Avranches pour l'acquisition de matériel nautique
- 4 156 € à l'Association Club Kayak Granville Chaussey pour l'acquisition de matériel nautique
- 2 458 € à l'Association Lexovives pour l'acquisition de matériel nautique
- 2 028 € à l'Association Patronage Laïque d'Argentan pour l'acquisition de matériel nautique
- 4 360 € à l'Association Centre Nautique de Dielette pour l'acquisition de matériel nautique
- 4 000 € à l'Association Ecole Voile et Vent de Tourlaville pour l'acquisition de matériel nautique
- 3 559 € à l'Association Centre Nautique Baie de Saint Vaast pour l'acquisition de matériel nautique

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions jointes en annexe 1,2,3,4,5,6,7,8, 9, 10 et 11
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-287**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les activités maritimes (P220)
Titre	*GIP France Energies Marines*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P220 « Développer les activités maritimes » de 656 660 €, votée en 2014, une tranche de 36 000 €, au titre de l'opération P220O002 « Economie maritime »,

- d'affecter sur l'AP **P220 « Développer les activités maritimes » de 200 000 €, votée en 2014, une tranche de 70 000 €, au titre de l'opération P220O002 « Economie maritime »,**

- de procéder au versement sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région d'un montant de :

  - 36 000 € à France Energies Marines pour la cotisation 2014 au Groupement d'intérêt Public FEM en tant que Collectivité Territoriale

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget de la Région la subvention suivante :

  - 70 000 € à France Energies Marines pour la participation de la Région Basse-Normandie aux investissements territoriaux liés au programme de Recherche et Développement

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-288**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Réaliser un aménagement numérique équilibré du territoire (P342)
Titre	*Signature de la convention de programmation et de suivi des déploiements de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FFTH)*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer la convention type de programmation et de suivi des déploiements FttH ci-jointe avec l'ensemble des collectivités concernées ainsi que

tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-289**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	*Manche Numérique : Projet INNOVANCE, pôle de de compétence et formation national sur les réseaux et services numériques*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P341 "Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation" de 266 971,50 € votée en 2014, un montant de 60 000 € TTC au titre de l'opération « le

Numérique au service de la formation »,

- d'attribuer au Syndicat Mixte Manche Numérique, sur le chapitre 935 du budget 2014 de la Région, une subvention d'un montant maximal de 60 000 €, sur une base éligible de 120 000 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 50 %,

- d'autoriser le Président à signer la convention type avec le Syndicat Mixte Manche Numérique, jointe en annexe,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-290**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	*Affectation au Programme "Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation"*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE de 266 971,50 €, votée en 2014, un montant de 32 492 € au titre de l'opération « Numérique au service de la formation » du programme P341 – Intégrer le

numérique dans l'éducation et la formation ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-291**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	*Chèque conseil Communotic au profit de l'AIFCC*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Vu l'avis favorable émis par le Comité d'instruction,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P341 « Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation de 266 971,50 €, votée en 2014, un montant de 4 830 € au titre de l'opération P341O002 « Numérique au service de la formation » ;

- d'attribuer à l'Association Interprofessionnelle pour la Formation Continue dans le Calvados (AIFCC), sur le chapitre 935 du budget 2014 de la Région, une subvention d'un montant maximal de 4 830 €, sur une base éligible de 9 660 € avec un taux d'intervention maximal de 50 %,

- d'autoriser le Président à signer la convention avec l'AIFCC, jointe en annexe.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-292**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	*Affectations au Programme "Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE de 1 166 756,49 €, votée en 2014, un montant de 35 600 € au titre de l'opération « Médiation Numérique » du programme P340 – Développer les usages

numériques du citoyen et du professionnel ;

- d'affecter sur l'AE de 1 166 756,49 €, votée en 2014, un montant de 9 500 € au titre de l'opération « Service Numérique aux citoyens» du programme P340 – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-293**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	*Festival OFF-Courts - Partie numérique*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P340 "Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel" de 1 166 756,49 € votée en 2014, un montant de 12 000 € TTC au titre de l'opération P340O004 - "Pratiques culturelles",

- d'attribuer à l'Association OFF, sur le chapitre 935 du budget 2014 de la Région, une subvention d'un montant maximal de 12 000 €, sur une base éligible de 67 994 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 17,6 %,

- d'autoriser le Président à signer la convention avec l'Association OFF, jointe en annexe, ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-294**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	*Réadaptation cardiaque et activité physique contrôlée à domicile "vélo intelligent connecté" - avenant de prolongation de la convention initiale*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'adopter l'avenant prolongeant la durée de la convention initiale (article 7 de la

convention) signée avec l'Association pour l'amélioration de la prise en charge de l'insuffisance cardiaque en Basse-Normandie (APRIC) pour l'attribution d'une subvention d'investissement du projet « Dispositif de réadaptation cardiaque et d'activité physique contrôlée à domicile » ;

- d'autoriser le Président à :

* signer avec l'APRIC l'avenant modificatif à la convention signée le 12 novembre 2013, joint en annexe ;

* signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-295**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	*Soutien aux actions de solidarité*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 180 000 €, votée en 2014, un montant total de 10 300 € au titre de l'opération P310O001 « actions de prévention santé » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget 2014 de la Région,

. les subventions forfaitaires figurant en annexe, pour un montant total de 2 300 €,

. une subvention de 8 000 € à l'association « Maison des solidarités » sise au 51 quai de Juillet 14000 Caen, pour participer aux charges des parties communes (accueil, locaux d'exposition, salles de réunion) ;

- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-296**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	*Démographie médicale : PSLA Saint Pierre sur Dives*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 856 256 €, un montant de 150 000 € au titre de l'opération P3100O003 « démographie médicale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du budget 2014 de la Région, un montant de 150 000 € à la Communauté de Communes des 3 Rivières, pour la création d'un PSLA ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-297**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	*Soutien à l'Observatoire Régional de la Santé de Basse-Normandie (ORS) pour l'année 2014*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 180 000 €, votée en 2014, un montant de 80 000 € au titre de l'opération P310O001 « actions de prévention santé » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget de la Région, une subvention de 80 000 € à l'Observatoire Régional de la Santé de Basse-Normandie, pour le soutien de ses actions au titre de l'année 2014 ; la convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature **sous peine d'annulation d'office de la subvention ;**

- d'autoriser le Président à signer :

. avec l'ORS B-N, la convention jointe en annexe,
. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-298**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Promouvoir une politique éducative pour les lycéens (P132)
Titre	*Diverses actions de politique éducative*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE P132 « Promouvoir une politique éducative » de 896 000 €, votée pour 2014, un montant de 304 950 € au titre de l'opération P 132O004 « Mobilité » et un montant de 375 563 € au titre de l'opération P132O001 « Accompagnement des projets pédagogiques des lycées »

• d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2014 de la Région :

- au titre de la Mobilité Collective 2014 – 2015 :
– 57 subventions d'un montant total de 304 950 €, conformément à l'annexe 1.

- au titre du Budget Participatif 2014 – 2015 :

– 117 subventions d'un montant total de 255 537 € pour l'ensemble des projets menés au sein d'un même établissement, conformément à l'annexe 2 ;

– 6 subventions d'un montant total de 52 026 € pour l'ensemble des projets inter établissements, conformément à l'annexe 3.

- au titre du Plan Régional Alimentation et Restauration Durables (PRARD) :

– 12 500 € à l'association INTER BIO NORMANDIE (annexe 4),
– 7 500 € à l'association IRQUA NORMANDIE (annexe 5).

- au titre du concours académique de débats de langues vivantes étrangères pour l'année 2014, 1 000 € à chacun des 4 établissements suivants :

- LGT Malherbe à CAEN pour l'anglais en LEGT
- LP Jooris à DIVES SUR MER pour l'anglais en LP
- LGT Lebrun à COUTANCES pour l'allemand
- LPO Littré à AVRANCHES pour l'espagnol

• de prendre acte des avis défavorables suite à l'instruction Etat-Région concernant la Mobilité Collective, conformément à l'annexe 1 et à la Commission Etat – Région pour le Budget Participatif, conformément aux annexes 2 e t 3.

. **de désigner**, au titre des personnalités qualifiées nommées au sein des conseils d'administration des EPLE dans le cadre du décret N° 2013-895 du 4 octobre 2013, Monsieur Didier ALBERTY, chef du Service Formation – EDF FLAMANVILLE – en qualité de deuxième personnalité qualifiée, au sein du conseil d'administration du LP Sauxmarais à TOURLAVILLE

• d'autoriser :

- au titre de la mobilité collective :

le lycée Salvador Allendé à Hérouville St Clair à utiliser, au cours de l'année scolaire 2014 – 2015, la subvention de 3 000 € attribuée dans le cadre de la mobilité collective 2013 – 2014 pour réaliser un séjour en Allemagne.

- au titre du budget participatif :

le LP Gabriel à ARGENTAN à utiliser, au cours de l'année scolaire 2014 – 2015, la subvention de 2 780 € attribuée dans le cadre du budget participatif 2013 – 2014 pour mettre en œuvre une action de préparation des délégués élèves à leur mission.

- le Président à signer :

- au titre du Plan Régional Alimentation et Restauration Durables :

– la convention avec l'association INTER BIO NORMANDIE jointe en annexe 4;

– la convention avec l'association IRQUA NORMANDIE jointe en annexe 5.

- au titre des conventions de mise à disposition de locaux dans les EPLE :

les conventions d'utilisation des locaux des EPLE établies dans le cadre de l'article L 212.15 du Code de l'Education pour la période du 1er septembre 2014 au 31 août 2015 inclus.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-299**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les familles et les lycéens (P130)
Titre	*Politiques Educatives - Aides individuelles*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P130 « Accompagner les familles des lycéens » de 2 913 800 €, votée en 2014, les montants suivants :

. 104 061,07 € au titre de l'opération P130O003 Fonds social,
. 805 310 € au titre de l'opération P130O001 Equipements de protection individuelle, tenues professionnelles, boîtes à outils ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2014 de la Région :

. 43 subventions de fonctionnement au titre du fonds social régional, d'un montant total de 104 061,07 € conformément à l'annexe n°1,

. un montant global de subvention de 805 310 € pour les EPI, tenues professionnelles et boîtes à outils réparti comme suit :

° au titre des EPI et tenues professionnelles un montant total de 659 643 € conformément aux annexes 2 à 6 qui détaillent la répartition par établissement,
° au titre des boîtes à outils un montant de 140 687 € conformément aux annexes 7 à 10 qui détaillent la répartition par établissement,
° au titre des EPI un montant de 4 980 € en complément de la subvention 2013-2014 versée à la MFR de Pointel (annexe 11) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-300**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	*Accueil des élèves en situation de handicap dans les lycées bas normands*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P131 « assurer le fonctionnement des lycées » de 34 519 037 €, un montant total de 15 674 € au titre de l'opération « P131O002 Aides lycées publics » ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2014 de la Région, une subvention d'un montant total de 15 674 € au Conseil Général du Calvados au titre de la participation de la Région aux frais de fonctionnement et aux dépenses d'investissement du Centre Ressource Départemental au prorata des effectifs lycéens et BTS ;

- d'autoriser le Président à signer :

. avec le Conseil Général du Calvados, la convention relative au fonctionnement du Centre de Ressources Départemental situé dans le collège « Marcel Pagnol » de Caen, jointe en annexe,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-301**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	*Aides aux lycées publics et privés*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 7 890 000 €, votée en 2014, un montant de 1 384 582 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics ;

- d'affecter sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 34 519 037 €, votée en 2014, un montant de 352 179,23 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics ;

- d'affecter sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 7 890 000 €, votée en 2014, un montant de 313 456,79 € au titre de l'opération P131 O001 Aides lycées privés ;

a) Aides aux lycées publics

¬ au titre des dotations de fonctionnement

- d'attribuer 4 subventions d'un montant de 143 250 € (annexe 1)

¬ au titre des dotations entretien et réparation du propriétaire

- d'attribuer 10 subventions d'un montant de 124 600 € (annexe 2)

¬ au titre des équipements pédagogiques et premiers équipements

- d'attribuer 140 subventions d'un montant de total de 1 180 042 € (annexe 3)
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 juin 2014 :

  - pour l'acquisition d'équipements pédagogiques due à l'ouverture du BTS Maintenance Industriel en septembre 2014 au Lycée Général et Technologique Alain à Alençon (rénovation de la filière),
  - pour l'acquisition d'équipements pédagogiques due à l'ouverture du BMA Gravure en septembre 2014 au Lycée La Roquelle à Coutances (ouverture du diplôme).
  - pour l'acquisition d'équipements pédagogiques due l'ouverture du BTS Bâtiments en septembre 2014 au Lycée La Roquelle à Coutances (ouverture de la formation).
  - pour l'acquisition du groupe aéro-réfrigérants suite au transfert de la section plasturgie au Lycée Jules Vernes à Mondeville.
  - pour l'acquisition de mobiliers spécifiques dû l'ouverture de l'unité localisée pour l'inclusion sociale (ULIS) en septembre 2014 au Lycée Professionnel Napoléon à l'Aigle.
  - pour l'acquisition des équipements pédagogiques due à l'ouverture de la section Sciences de l'Ingénieur en septembre 2014 au Lycée Henri Cornat à Valognes (ouverture).
  - pour l'acquisition d'un serveur pédagogique au Lycée Henri Cornat à Valognes, compte-tenu de l'urgence d'acquérir ce matériel en vue de l'examen du baccalauréat.
  - pour l'acquisition d'équipement pour la section cinéma-audiovisuel au Lycée Marie Curie à Vire, compte-tenu de l'urgence d'acquérir ce matériel en vue de l'examen du baccalauréat.

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation de biens et de matériels pédagogiques pour vente ou don, pour un montant total estimé à 2 270 €, le Conseil d'Administration de ces établissements s'étant prononcé favorablement (annexe 4).

¬ au titre du service général

- d'attribuer 14 subventions d'un montant total de 105 540 € (annexe 5)
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 juin 2014, pour les établissements suivants :

- l'EREA Yvonne Guégan à Hérouville a dû procéder en urgence à l'acquisition des cuisinières suite à des travaux recommandés par la DBR,
- le lycée Emile Littré à Avranches a dû procéder en urgence à l'acquisition d'équipements microfibres ainsi qu'aux chariots multi-usages pour de meilleures conditions de travail des agents,
- le lycée Hôtelier François Marland à Granville a dû procéder en urgence à l'acquisition d'un organigramme de clefs,
- le lycée Dumont d'Urville à Caen a dû procéder en urgence à l'acquisition de ce matériel d'entretien pour de meilleures conditions de travail de ces agents,
- le lycée Malherbe à Caen a du procéder en urgence à l'acquisition de l'adoucisseur de la chaufferie (suite de travaux),
- le lycée Rabelais de Ifs a du procéder en urgence à l'acquisition du matériel d'entretien (ouverture) ;

- de modifier la délibération n° CP 13-10-587 du 18 octobre 2013 accordant au lycée Fresnel des subventions pour l'acquisition d'aspirateurs poussières pour 1 740 € et d'injecteur extracteur pour 700 € et d'autoriser l'établissement à réaffecter les reliquats de 849,94 € et 700 € à l'acquisition d'un aspirateur soufflant portatif et d'équipements microfibres.

¬ au titre de la gestion du patrimoine régional

- d'approuver la décision portant sur l'adhésion au réseau de chaleur de la communauté de communes d'Avranches pour la fourniture de chaleur au lycée « Emile Littré » d'Avranches, d'autoriser les travaux nécessaires au raccordement, et de souscrire à la police d'abonnement (annexe 9) ;

¬ au titre de la tarification de la restauration et de l'hébergement

- de créer, pour l'année 2014, pour le lycée Alain d'Alençon, un tarif de demi-pension « forfait 4 jours » au montant de 444,16 €.
- de créer, à compter du 1er **septembre 2014, pour le lycée agricole de Saint Lô Thère, un tarif de demi-pension « forfait 3 jours » au montant de 424 €.**

b) Aides aux lycées privés

¬ au titre des équipements et aménagements

- d'attribuer 1 subvention d'un montant total de 12 150 € pour les établissements relevant de l'UNREP (annexe 6)
- d'attribuer 6 subventions d'un montant total de 215 860,68 € pour les Maisons Familiales Rurales (annexe 7)
- d'attribuer 8 subventions d'un montant total de 85 446,11 € pour les établissements relevant du CREAP (annexe 8)
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 juin 2014 :
  - la MFR d'Argentan a dû procéder en urgence aux travaux de mise en sécurité et en conformité du local chaufferie.
  - la MFR Mortagne Services a dû procéder en urgence aux travaux de mise en conformité et en sécurité de l'accessibilité PMR.

o d'imputer ces montants aux chapitres 932 pour le fonctionnement et 902 pour l'investissement du budget 2014 de la Région

o d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-302**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	*Fonds commun du service d'hébergement*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer 7 subventions d'un montant total de 42 525 € conformément au tableau figurant en annexe 1,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 juin 2014 : le lycée La Roquelle (Coutances) a dû procéder en urgence à la réparation d'un four pour assurer le fonctionnement du service restauration ainsi que pour l'EREA Pierre Mendès France (La Ferté Macé) qui a dû remplacer le sèche linge en urgence,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-303**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur (P142)
Titre	*CPER 2007- 2013:* *1 - Communauté Urbaine de Cherbourg: avenant n°2 concernant l'extension de la hall technologique* *2 - Construction du Pôle de Formation de Santé:* *- avenant 1 à la convention de mandat avec l'Etat* *- convention avec l'Université relative au 1er équipement phase 1* *- avenant 1 aux conventions avec les partenaires: Communauté de Caen la mer et le Conseil Général du Calvados*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les avenants et conventions suivants :

. l'avenant n°2 avec la Communauté Urbaine de Cherbourg relatif au Hall Technologique, joint en annexe 1,
. l'avenant n°1 à la convention de mandat avec l'Etat relatif au PFRS, joint en annexe 2,
. la convention avec l'Université 1er équipement phase 1 du PFRS jointe en annexe 3,
. l'avenant n°1 avec la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer relatif au PFRS, joint en annexe 4,
. l'avenant n°1 avec le Conseil Général du Calvados relatif au PFRS, joint en annexe 5 ;

- d'autoriser le Président à signer :

. l'avenant n°2 avec la Communauté Urbaine de Cherbourg joint en annexe 1,
. l'avenant n°1 avec l'Etat joint en annexe 2,
. la convention avec l'Université jointe en annexe 3,
. l'avenant n°1 avec la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer joint en annexe 4,
. l'avenant n°1 avec le Conseil Général du Calvados joint en annexe 5,
. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-304**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au développement de l'enseignement supérieur (P141)
Titre	*Conventions d'aide au fonctionnement - année 2014 : EMN*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P141 « Contribuer au développement de l'Enseignement Supérieur » de 540 000 € votée 2014, un montant global de 75 000 € au titre de l'opération P141O001 -

Projets des établissements de l'Enseignement Supérieur ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2014 de la Région, l'aide à l'EMN au titre de 2014 d'un montant de 75 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

. avec l'EMN, la convention annuelle 2014 jointe en annexe 1,
. tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-305**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au fonctionnement des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales (P171)
Titre	*Pôle des Formations et de Recherche en Santé : Conventions de mise à disposition*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la convention de mise à disposition et d'utilisation des locaux du Pôle

des Formations et de Recherche en Santé par la Région (annexes 1 à 3) ;

- d'approuver la convention de mise à disposition et d'utilisation des locaux du Pôle des Formations et de Recherche en Santé par l'Université de Caen Basse-Normandie (annexe 4) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-306**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au fonctionnement des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales (P171)
Titre	*Dotations de fonctionnement des écoles de formation sanitaires et sociales* *Exonération des droits d'inscription* *Avenant à la convention de partenariat pour la sécurisation des parcours de reconversion vers les secteurs sanitaires et social*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P171 « Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales » de 19 728 346 €, votée en 2014, un montant de 435 017,70 € au titre de l'opération P171 O001 Aides aux établissements des formations sanitaires et sociales ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région :

- les subventions de fonctionnement des instituts et écoles de formation sanitaire et sociale au titre de l'exercice 2014 conformément à l'annexe 1, sachant que le versement sera effectué mensuellement ;
- une dotation à chaque établissement, en raison de la mise en place de l'exonération des frais d'inscription pour certains étudiants, pour un montant de 81 816,70 €, conformément à l'annexe 2 jointe.

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention joint en annexe,

- tous les actes utiles pour la mise en oeuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-307**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les élèves et les étudiants des formations sanitaires et sociales (P170)
Titre	*Subvention au titre de la gratuité des études d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P170 « Accompagner les formations sanitaires et sociales » de 5 292 000 €, votée en 2014, un montant de 902 913,97 € au titre de l'opération P170 O001 Aides gratuité des formations ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, une subvention globale de 902 913,97€ relative au financement de la gratuité des études de la formation d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier, conformément à l'annexe ci-jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en oeuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-308**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	*Gestion du patrimoine immobilier des EPLE*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

* au titre de la gestion du patrimoine régional

- d'approuver :

. la désaffection des parcelles AT 27 et 29 constituant une partie de l'EPLEFPA de Coutances, pour poursuivre l'échange de terres avec le Conseil Général de la Manche, dans le cadre de travaux d'aménagement de la desserte de la côte Ouest-Coutances-Bréhal-secteur de Coutances,

. la désaffectation de la parcelle AW 50 constituant un espace vert hors de la clôture du LYT « Gabriel » à Argentan pour permettre à la Commune, propriétaire, de l'affecter à son domaine public et ainsi régulariser la situation patrimoniale du bien immobilier, la Région n'ayant pas utilité à le conserver dans le cadre du transfert de propriété qui sera engagé à la suite,

. la désaffectation d'une partie de la parcelle AK 35 (environ 1 hectare sous réserve du document d'arpentage) située sur l'emprise du LEGT « Alain » à Alençon pour permettre à la Commune d'affecter ladite surface à son domaine public et de mener son projet de chaufferie bois,

- de fixer à 10 047 € le montant annuel des redevances versées à la Région par ORANGE, applicables aux autorisations d'occupation du domaine public pour le maintien des équipements de téléphonie mobile sur le toit de l'internat du lycée « Charles de Gaulle » à Caen et l'E.R.E.A. « Robert Doisneau » à Saint-Lô ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-309**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	*Travaux dans les lycées*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2014 de la Région, une dotation complémentaire de 11 374,32 € au EPLEFPA d'Alençon-Sées pour la location de préfabriqués pour l'année 2014 ;

- d’autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-310**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées (P101)
Titre	*Signature d'un protocole transactionnel avec la société REALISATION CHAUDRONNERIE CHARPENTE - R2C concernant l'opération de Transformation du lycée professionnel en lycée polyvalent au lycée Albert Sorel à Honfleur*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d’autoriser le Président :

. à conclure et à signer avec la société REALISATION CHAUDRONNERIE CHARPENTE – R2C, le protocole transactionnel joint en annexe,

. à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-311**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	*Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 2 551 000 €, votée en 2014, un montant total de 70 000,00 €, au titre de l'opération « P053O003 – Outils de pilotage et d'animation du CPRDFP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, au titre des outils de pilotage et d'animation du CPRDFP, les subventions suivantes :

. 20 000,00 € au GIP FCIP,
. 40 000,00 € à l'Université de Caen Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

. les documents relatifs au dépôt du projet « Fashion Innovation Lab » joints en annexe 1,

. la convention de partenariat entre l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Région en faveur de l'entreprenariat des femmes jointe en annexe 2,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-312**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	*Aide à l'organisation d'événements sportifs*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 072 000 € votée en 2014, un montant de 48 200 € au titre de l'opération P321O001 "aide à l'organisation d'événements sportifs" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, des subventions pour un montant total de 48 200 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers suivants :

. Le Meeting International d'Argentan, organisé par l'association Bayard Argentan Athlétisme le 8 juin 2014,
. La Manche du Challenge de France BMX, organisée par le Caen BMX les 19 et 20 avril 2014,
. Le Tour de la Manche cycliste, organisé par l'association Tour de la Manche Organisation du 7 au 11 mai 2014,
. Le Gala International de Muay Thaï, organisé par l'association Muay Thaï Divais le 31 mai 2014,
. L'étape de la Coupe de France de Surf, organisée par le Cotentin Surf Club du 7 au 9 juin 2014 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-313**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	*Aide au sport de haut niveau*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 072 000 € votée en 2014, un montant de 10 000 € au titre de l'opération P321O003 "aide au sport de haut niveau" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, une subvention de fonctionnement pour l'année 2014 de 10 000 € au Centre Régional Médico-Sportif. La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-314**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	*Comités Régionaux et sport des jeunes*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 072 000 € votée en 2014, un montant de 92 554 € au titre de l'opération P321O004 "aide aux Comités régionaux et au sport des jeunes" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, au titre de « aide aux Comités régionaux et au sport des jeunes », un montant total de subventions de 92 554 € réparti conformément aux annexes 1 et 2. La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

. avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), la convention pluriannuelle de partenariat jointe en annexe 3 ;

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-315**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux (P324)
Titre	*Projet Territorial associé aux JEM*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P324 "Réussir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux" de 940 000 € votée au budget primitif 2014, un montant de 108 000 € au titre de l'opération P324O007 « Projet Territorial associé aux JEM » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

. 38 000 € maximum, conformément à l'annexe jointe, au titre de l'appel à initiatives,

. 30 000 € maximum à la ville de Caen pour la déambulation,

. 40 000 € maximum à Ouest France pour l'organisation des assises du cheval,

Les modalités de versement sont définies en dérogation au règlement des subventions régionales, pour les subventions suivantes :

. 30 000 € maximum à la ville de Caen pour la déambulation,

. 40 000 € maximum à Ouest France pour l'organisation des assises du cheval.

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le dossier relatif à l'association Cheval Normandie Terre et Culture (NCTC) – « Pied à l'Etrier » du 28 mai au 5 juillet 2014 ;

- de régler les factures relatives au pique-nique du 24 août pour un montant maximum de 20 000 € sur les crédits affectés au titre de l'opération P324O007 « Projet Territorial associé aux JEM » ;

- d'autoriser le Président :

. à déposer un dossier de demande de subvention FEDER relatif à l'aménagement et à l'animation de l'Espace de l'Excellence Normande à l'occasion des Jeux Equestres Mondiaux 2014, pour un montant de 248 995,00 €,

. à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-316**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux (P324)
Titre	*Projet Territorial associé aux JEM - Axe Education - Formation*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P324 "Réussir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux" de 940 000 € votée au budget primitif 2014, un montant de 9 754.90 € au titre de l'opération P324O007 « Projet Territorial associé aux JEM » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, les subventions d'un montant total de 9 754.90 € réparti comme suit :

. 1 287 € maximum au lycée professionnel de Flers pour les séances équestres pratiquées au centre équestre « Ecurie de Beauvallon » à Saint Clair de Halouze, au titre de l'action « Prévenir le décrochage – garder le pied à l'étrier »,

. 421 € maximum au lycée Dumont d'Urville de Caen,

. 652 € maximum au lycée agricole et horticole de Coutances,

. 143 € maximum au lycée technique Gabriel d'Argentan,

. 230,40 € maximum au lycée Marguerite de Navarre d'Alençon,

. 415 € au maximum au lycée Le Verrier de Saint-Lô,

Pour les frais de transports au Haras du Pin, au titre de l'action « Reportages numériques »

. 4 126,50 € maximum à l'association pour le Développement et le Rayonnement du Haras du Pin Haras, pour les visites du Haras du Pin,

. 2 480 € maximum à l'office de Tourisme de Saint-Lô pour les visites du Haras de Saint-Lô ;

Au titre de l'action « Visite de Haras ».

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- de régler la facture d'un montant de 2 800 € à SCEREN – CRDP relative à la traduction en anglais de vidéos des portraits de métier en lien avec les filières équines dans le cadre des JEM, au titre de l'action « Reportage métiers et formations », sur les crédits affectés au titre de l'opération P324O007 « Projet Territorial associé aux JEM » ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les actions suivantes :

. Prévenir le décrochage – garder le pied à l'étrier,
. **Reportage numérique,**
. Visite de haras ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-317**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs (P320)
Titre	*Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P320 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » de 2 000 000 € votée en 2014, un montant de 110 101 € au titre de l'opération P320O001 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région, au titre de "l'amélioration les équipements sportifs ou de loisirs", un montant total de subventions de 110 101 €, réparti **conformément à l'annexe jointe. La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention** ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

* pour les dossiers « Equipement utilisé par les lycéens » et « Equipement d'intérêt régional »

. des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par le Maire et le comptable public ,

* pour le dossier Centre Sportif de Normandie et les dossiers « matériels et véhicules pour le mouvement sportif »

. versement d'une avance de 70 % du montant de la subvention,
. versement du solde sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-318**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	*Cart'@too : Outil des loisirs éducatifs et des initiatives* *Animations collectives - information et dialogue avec les jeunes*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes, au titre de la Cart'@too : outil des loisirs éducatifs et des initiatives :

. 3 000 € à la ville de Falaise,

. 2 000 € à l'association Maison Pour Tous Léo Lagrange,

. 1 500 € à l'association IAE Alumni de Caen,

. 1 300 € à l'association Territoires Emergents de Caen,

. 500 € l'association des étudiants de l'I.U.T. d'Alençon,

. 1 500 € à l'association le Collectif du Passeur,

. 400 € à l'association du Service de Polycopié des Etudiants des Professions de Santé de Caen – SPEPSC ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'organisation d'un spectacle de danse organisé par l'Association IAE Almni de Caen, le 20 juin 2014 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-319**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	*Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds européens (P331)* *Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (P053)* *Centre Régional d'Information Jeunesse*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

. sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 2 551 000 € votée en 2014, un montant total de 179 800 € au titre de l'opération « P053O0001 – Accueil Information et Orientation »,

. au titre de l'opération P322O001 « Car'@too : animations collectives – information et dialogue avec les jeunes », une subvention de 30 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse Basse-Normandie,

. sur l'AE P331E04 « Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds européens » de 245 056 € votée en 2013 un montant de 30 000 € au titre de l'opération P331O004 « Soutien aux acteurs Régionaux »,

. sur l'AE P332E04 « Faciliter la Mobilité à l'International » de 224 025 € votée en 2014 un montant de 6 000 € au titre de l'opération P332O001 « Aide à la Mobilité via les structures » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région,

. 30 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse Basse-Normandie au titre de la Cart'@too : animations collectives – information et dialogue avec les jeunes,

* sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région,

. 30 000 € au Centre régional d'Information Jeunesse Basse-Normandie au titre d'Europe Direct 2014,

. 6 000 € au Centre régional d'Information Jeunesse Basse-Normandie pour l'animation et l'accompagnement des jeunes au titre du dispositif Bourse Jeunes Europe,

* sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région,

. 179 800 € au Centre Régional d'Information Jeunesse Basse-Normandie pour le fonctionnement au titre de l'Accueil Information Orientation. La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

. avec le Centre Régional d'Information Jeunesse Basse-Normandie, la convention d'application financière, jointe en annexe,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-320**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la vie associative et le bénévolat (P323)
Titre	*Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P323 "Soutenir la vie associative et le bénévolat" de 223 500 € votée en 2014, un montant de 96 800 € au titre de l'opération P323O001 "Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, des subventions d'un montant total de 96 800 € :

* au titre de l'aide au fonctionnement dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs 2014-2017

. 11 000 € au Comité Régional des Associations Jeunesse et d'Education Populaire,

. 47 000 € à la Fédération Familles Rurales,

. 10 000 € à l'association CEMEA Basse-Normandie,

. 8 000 € à l'Union Régionale des Francas de Basse-Normandie,

. 8 000 € au Mouvement Rural Jeunesse Chrétienne Normandie,

* au titre de la formation des bénévoles

. 3 000 € à l'association COALLIA Pôle de promotion sociale Normandie,

. 4 000 € à l'association Animation Emploi Calvados,

. 300 € à la Jeunesse Ouvrière Chrétienne Basse-Normandie,

* au titre des initiatives bénévoles

. 500 € à l'association Activ'Orne,

. 3 000 € à l'association Club Athlétique Lexovien Handball,

. 2 000 € au Comité Régional Olympique et Sportif de Basse-Normandie.

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-321**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Faciliter l'accès à la culture pour tous (P091)
Titre	*Faciliter l'accès à la culture pour tous*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

* d'affecter sur l'AEPO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» de 711 484 € votée en 2014, les montants suivants :

- 14 973 € au titre de l'opération PO91O001 «Accès à la culture pour les publics spécifiques» ;
- 62 700 € au titre de l'opération PO91O003 «Education artistique et culturelle» ;

* d'attribuer, pour un montant total de 77 673 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexes 1 et 2 ;

* d'autoriser le versement du solde de la subvention qui s'élève à 239 999.84 €, attribuée à la Ville de Falaise pour la restauration des remparts du château de Guillaume le Conquérant par délibération n° 08-191 du 21 mars 2008, sachant que l'échéancier des crédits de paiement serait le suivant :

- 139 813.66 € en 2014 ;
- 100 186.18 € en 2015.

* de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Université de Caen Basse-Normandie ;

* d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives aux aides accordées (annexes 1 et 2) sur la base des documents type en annexes 3 et 4, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 5-1 «Règles générales» du règlement des subventions qui prévoit «qu'à titre dérogatoire, une décision attribuant, sur un même programme, à une multiplicité de bénéficiaires, des subventions affectées à des opérations ou projets de même nature, et versées selon les mêmes modalités, un seul exemplaire de convention pourra être annexé au rapport» ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-322**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
Titre	*Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d’affecter sur l’AEPO90 «Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» de 6 149 860 € votée en 2014, les montants suivants :

- **95 700** € au titre de l’opération PO90O004 «Réseaux Cinéma et Audiovisuel» ;

- 10 000 € au titre de l’opération PO90O008 «Territoires» ;

- d’attribuer, pour un montant total de 105 700 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

- d’autoriser le Président à signer :

* la convention triennale d’objectifs du Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie 2014-2016 ;

* la convention pluriannuelle d’objectifs et de moyens 2014-2016 entre les Régions Haute-Normandie et Basse-Normandie, l'État-Ministère de la Culture – Directions Régionales des Affaires Culturelles de Haute-Normandie et de Basse-Normandie, les Départements du Calvados, de la Manche, de l'Orne, de la Seine-Maritime et de l’Eure, les villes de Rouen et du Havre et l’ODIA Normandie ;

* les conventions relatives aux aides accordées (annexe 1) sur la base des documents type en annexes 4 et 5, en vertu de l’alinéa 3 de l’article 5-1 «Règles générales» du règlement des subventions qui prévoit «qu’à titre dérogatoire, une décision attribuant, sur un même programme, à une multiplicité de bénéficiaires, des subventions affectées à des opérations ou projets de même nature, et versées selon les mêmes modalités, un seul exemplaire de convention pourra être annexé au rapport» ;

* tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-323**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	*Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

A/ • d'affecter sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 5 961 671 € votée en 2014, les montants suivants :

- 481 000 € au titre de l'opération PO93O007 «Musique création diffusion» ;

- 49 000 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion» ;

- 30 566.50 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» ;

- 709 € au titre de l'opération PO93O010 «Spectacle vivant création diffusion» pour la location du Petit Louvre pendant la durée du Festival d'Avignon ;

- 15 000 € au titre de l'opération PO93O011 «Arts et musées création diffusion» ;

- 7 556 € au titre de l'opération PO93O012 «Diffusion relais» ;

- 73 000 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion» ;

• d'attribuer, pour un montant total de 656 122.50 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

• de modifier la délibération n° 13-02-53 du 1er février 2013 en tenant compte du changement d'objet relatif à la subvention accordée à l'Association Baraka Productions pour le développement de 4 projets et de retenir les projets suivants à la place des précédents :

- «Le village de Yangchen» de Nathalie Hamon
- «Camors» d'Eric Langlais
- «Les moissons de plomb» de Louis Wallecan
- «Le lin des Flamands» de Philippe Van de Walle.

La subvention attribuée ainsi que le montant des dépenses à justifier restent inchangés.

B/ • d'affecter sur l'APPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 2 440 000 € votée en 2014, les montants suivants :

- 94 859.55 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion» ;

- 7 654.58 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» ;

- 4 502.71 € au titre de l'opération PO93O010 «Spectacle vivant création diffusion» ;

- 4 000 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion» ;

• d'attribuer, pour un montant total de 111 016.84 € sur le chapitre 903 du budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

• des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers des Villes de Luc-sur-Mer et Agon-Coutainville, de la Communauté de Communes d'Argentan, des Editions Cahiers du Temps, de l'Association Dépanne Machine et les Editions Le Soupirail (FAEL), de l'Association Seu kse peindu ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région et d'autoriser le Président à faire procéder au versement de la subvention de 3750.35 € accordée par délibération n° 13-10-606 du 18 octobre 2013 à la SAS SOGECOM – Casino de Bagnoles-de-l'Orne, en prenant en compte les factures présentées à partir du 18 juin 2012, pour la réalisation des aménagements et l'achat d'équipement dans le cadre du passage au numérique de la salle

de cinéma «Casino du Lac» ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives aux aides accordées (annexe 1) sur la base des documents type en annexes 2, 3 et 4, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 5-1 «Règles générales» du règlement des subventions qui prévoit «qu'à titre dérogatoire, une décision attribuant, sur un même programme, à une multiplicité de bénéficiaires, des subventions affectées à des opérations ou projets de même nature, et versées selon les mêmes modalités, un seul exemplaire de convention pourra être annexé au rapport» ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-324**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires (P092)
Titre	*Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO92 «Favoriser l'animation et le développement culturel des

territoires» de 1 272 950 € votée en 2014, les montants suivants :

* 10 000 **€ au titre de l'opération PO92O006 «Milieu rural» ;**

* 5 000 € au titre de l'opération PO92O007 «Musique» ;

* 9 000 € au titre de l'opération PO92O008 «Spectacle vivant» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 24 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

* la convention relative aux aides accordées (annexe 1) sur la base du document type en annexe 2, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 5-1 «Règles générales» du règlement des subventions qui prévoit «qu'à titre dérogatoire, une décision attribuant, sur un même programme, à une multiplicité de bénéficiaires, des subventions affectées à des opérations ou projets de même nature, et versées selon les mêmes modalités, un seul exemplaire de convention pourra être annexé au rapport» ;

* tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-325**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	*Proposition d'ajustement des règlements concernant le Fonds d'aide à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle de la Région Basse-Normandie* *Proposition d'ajustement du règlement concernant le soutien au programme de développement de projets audiovisuels et/ou cinématographiques portés par des structures professionnelles de production audiovisuelle et cinématographique de Basse-Normandie*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'approuver les modifications suivantes apportées aux règlements et convention :

* concernant le Fonds d'aide à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle de Basse-Normandie à compter de l'année 2015, conformément aux annexes 1 à 3 :

Ajustements communs aux trois règlements :
- Changement des adresses de la Région Basse-Normandie et de la Maison de l'Image Basse-Normandie.
- Dans la liste des pièces à envoyer, ajout d'un lien internet pour le visionnement des films précédents du réalisateur (plus simple d'utilisation que les DVD, auparavant demandés).

Soutien à la production de court métrage :
- Paragraphes "Admissibilité du projet" et "Montant de l'aide" :
Les conditions d'éligibilité qui étaient inscrites dans le paragraphe "Montant de l'aide" ont été déplacées dans le paragraphe "Admissibilité du projet", pour plus de cohérence dans le texte.

Pour limiter le nombre de demandes d'aide qui sont reçues, deux points sont modifiés :
> "Chaque producteur peut inscrire un seul projet par session" (auparavant, ils pouvaient en déposer deux).
> "Un projet ne peut être présenté qu'une seule fois, exceptés les projets ajournés" (auparavant, tout projet pouvait être présenté deux fois). Ce sont les lecteurs, en commission, qui pourront "ajourner" ces projets, c'est-à-dire leur donner la possibilité d'être présentés une seconde fois.

- Paragraphe "Dépôt des dossiers" :
Afin de s'assurer au préalable de la recevabilité des dossiers présentés en commission, le mode de dépôt a été modifié : les producteurs envoient dans un premier temps leur dossier par mail à la Maison de l'Image Basse-Normandie qui les analyse. S'ils sont recevables, les "dossiers papier" formels sont alors envoyés à la Région et à la Maison de l'Image Basse-Normandie.
Les dossiers reçus en surnombre seront examinés lors de la session suivante.

Soutien à l'écriture, au développement et à la production de documentaire et web documentaire de création :
Paragraphe "Admissibilité du projet", pour l'aide à la production :
- clarification des conditions d'éligibilité pour l'aide à la production de documentaire (diffusion TV et cinéma) : participation financière d'un diffuseur français pour le documentaire
- clarification des conditions d'éligibilité de l'aide à la production de web-documentaire (diffusion sur internet) : soutien du web COSIP.

Soutien à l'écriture ou à la réécriture de long métrage :
- Paragraphe "Admissibilité du projet" : affirmation du lien territorial consistant en l'intervention des auteurs et des producteurs s'il y a en région à titre gracieux.

- Paragraphe "Montant de l'aide" : dans le but de simplifier le règlement, mise en place d'un plafond de 12000 euros qui permet de chiffrer les aides dans la limite du fonds d'aide, ce plafond devenant ainsi le même pour les aides à l'écriture et à la réécriture.

* concernant le dispositif de soutien au programme de développement de projets audiovisuels et/ou cinématographiques portés par des structures professionnelles de production audiovisuelle et cinématographique de Basse-Normandie, à compter de l'année 2015, conformément aux annexes 4 et 5 :

- les attentes de la Région en termes de contenus des projets déposés (le

nombre de films développés, de promotion des œuvres, de stratégie globale de la structure).

- les projets inéligibles (jeux vidéo, reportage d'actualité…)

- la nature des dépenses retenues dans l'assiette subventionnable (dépenses liées aux présences des structures sur certains festivals, sur les marchés du film, à des rencontres professionnelles, à l'édition de supports de promotion des œuvres…). Inéligibilité des acquisitions de matériels

- la composition de la commission technique d'examen des dossiers (direction de la culture et Maison de l'Image).

Les pièces devant composer le dossier sont mises en cohérence avec ces ajustements.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-326**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	*Fonds Régional d'Acquisitions des Musées - Fonds Régional d'Aide à la Restauration 2013* *Modification du tiers attributaire*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n° CP 14-02-65 de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 21 Février 2014 comme suit :

. la subvention d'investissement de 21 000 **€ initialement accordée à la communauté d'agglomération du Pays de Flers, pour l'acquisition d'une huile sur toile « Portrait de Victor Schnetz » par le Musée du château de Flers, est attribuée à la ville de Flers, au titre du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées 2013 ;**

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-327**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)
Titre	*Droits de l'Homme-Dépenses transversales-Partenaires Stratégiques-Soutien aux Acteurs Régionaux-Zone Amérique du Nord-Zone Asie de l'Est-Zone Balkan Mer Noire-Zone Europe-Zone Océan Indien-Autres Interventions*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux » de

2 049 509 € votée en 2014 les montants suivants :

- 5 250 € au titre de l'opération P330O001 Droits de l'Homme

- 8 000 € au titre de l'opération P330O004 Soutien aux Acteurs Régionaux

- 3 300 € au titre de l'opération P330O006 Zone Amérique du Nord

- 11 000 € au titre de l'opération P330O008 Zone Balkan-Mer Noire

- 6 600 € au titre de l'opération P330O009 Zone Europe

- 1 045 € au titre de l'opération P330O011 Autres Interventions

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, un montant global de subvention de 44 585 € réparti comme suit :

- 5 000 € à la Ligue des Droits de l'Homme de Basse-Normandie pour le projet pluriannuel de défense et promotion des Droits de l'Homme, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015

- 250 € au Comité de Caen du Mouvement de la Paix pour l'organisation de la Table ronde de l'université populaire de la Culture et de la Paix et de la non violence, le 18 septembre 2014

- 8 000 € à la Ville de Ouistreham pour la coopération décentralisée avec la ville de Kribi (Cameroun), du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014

- 2 000 € à Christine FREDON pour la mission au Manitoba dans le domaine de l'inclusion scolaire, du 26 avril 2014 au 10 mai 2014

- 800 € à Malvina BEAUCLAIR pour le projet de mobilité au Québec sur le thème de l'agriculture urbaine, du 17 au 23 août 2014

- 500 € à Florian VARIN pour le projet de mobilité au Québec sur le thème de la géo-ingénierie, du 1er juin 2014 au 30 septembre 2014

- 11 000 € au Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel, pour la coopération avec la région de Pélagonie (République de Macédoine), du 1er avril 2014 au 31 mars 2015

- 1 600 € à l'association Les Amis de la Section Norvégienne de Bayeux pour l'appel à projets « Découverte de la Norvège », du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014

- 5 000 € pour le Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique de Basse-Normandie (CRECET) pour le projet Histoire et Mémoires de la Seconde Guerre Mondiale, regards croisé entre la Basse-Normandie et le Hordaland, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014

- 45 € à Annette OLIVER en complément du montant accordé lors de la Commission Permanente du 25 avril 2014 pour la participation au projet « 70 Voix de la Liberté » en juin 2014

- 1 000 € à Isabelle ATTARD pour l'accueil de la délégation d'institutionnels brésiliens, du 4 au 8 juin 2014

- de prendre en charge - aux frais réels les frais d'hébergement, de restauration, de déplacement et d'interprétariat des personnes suivantes :

- Madame Sarah Lugtig, intervenant manitobain, professeur à l'université Mc Gill de Winnipeg, pendant l'Université de la Paix, en été 2014

- Monsieur William NOTLEY, vétéran américain dans le cadre de sa participation au projet « 70 Voix de la Liberté » en juin 2014

• d'autoriser la signature :

- d'un avenant à la convention 2014-CD-298 reprécisant les nouvelles modalités de versement de la subvention de 3 300 € accordée au Collège Lycée Expérimental d'Hérouville-Saint-Clair par délibération N°14-02-70.

- d'un avenant à la convention 2014-CD-262 reprécisant les nouvelles modalités

de versement de la subvention de 4 000 € accordée à la Ville d'Hérouville Saint Clair par délibération N°13-05-258

- d'un accord de coopération Jeunesse avec la Province du Manitoba en juin 2014.

- d'une lettre d'intention Culture avec la Province du Manitoba en juin 2014, jointe en annexe ;

- de modifier :

  - la délibération N°14-04-198 de la Commission Permanente du 25 avril 2014 comme suit :

  - annulation de la subvention de 4 030 € accordée à James HUSTON pour la participation au projet « 70 Voix de la Liberté » en juin 2014

  - annulation de la subvention de 1 150 € accordée à Hans HOLLER pour la participation au projet « 70 Voix de la Liberté » en juin 2014

  - annulation de la subvention de 390 € accordée à Charles HARGROVE pour la participation au projet « 70 Voix de la Liberté » en juin 2014

  - annulation de la subvention de 280 € accordée à Adolfo KAMINKSY pour la participation au projet « 70 Voix de la Liberté » en juin 2014

  - annulation de la subvention de 280 € accordée à Victor PERAHIA pour la participation au projet « 70 Voix de la Liberté » en juin 2014

  - annulation de la subvention de 280 € accordée à Bernard DARGOLS pour la participation au projet « 70 Voix de la Liberté » en juin 2014

  - 2 030 € au lieu de 4 030 € (révision du montant de la subvention accordée) à Frank TOWERS pour la participation au projet « 70 Voix de la Liberté » en juin 2014

  - 985 € au lieu de 940 € (révision du montant de la subvention accordée) à Annette OLIVER pour la participation au projet « 70 Voix de la Liberté » en juin 2014

  - de prendre en charges aux frais réels les dépenses liées à l'organisation de l'accueil de nos partenaires de coopération qui participeront au 70ème anniversaire du Débarquement en juin 2014, en particulier les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement et d'interprétariat ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions pour le dossier :

  - Ligue des Droits de l'Homme de Basse-Normandie pour le projet pluriannuel de défense et promotion des Droits de l'Homme, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015

  - Ville de Ouistreham pour la coopération décentralisée avec la ville de Kribi (Cameroun), du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014

  - Christine FREDON pour la mission au Manitoba dans le domaine de l'inclusion scolaire, du 26 avril 2014 au 10 mai 2014

  - Florian VARIN pour le projet de mobilité au Québec sur le thème de la géo-ingénierie, du 1er juin 2014 au 30 septembre 2014

  - Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel, pour la coopération avec la région de Pélagonie (République de Macédoine), du 1er avril 2014 au 31 mars 2015

  - Association Les Amis de la Section Norvégienne de Bayeux pour l'appel à projets « Découverte de la Norvège », du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014

  - Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique de Basse-Normandie (CRECET) pour le projet Histoire et Mémoires de la Seconde Guerre Mondiale, regards **croisé entre la Basse-Normandie et le Hordaland, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014**

  - Isabelle ATTARD pour l'accueil de la délégation d'institutionnels brésiliens, du 4 au 8 juin 2014

- d’autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-328**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Aide à la Mobilité via les structures - Bourses Individuelles à la Mobilité*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE « P332-Faciliter la Mobilité à l'International » de 224 025 € votée en 2014 un montant de 21 490 € au titre de l'opération P332O002 Bourses individuelles à la Mobilité

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, un montant global de subvention de 21 490 € réparti comme suit :

- 4 000 € à AVRIL pour l'envoi de deux jeunes en Service Volontaire Européen, du 6 mars 2014 au 5 mars 2015 (Marine LEGASTELOIS et Zoé FOUQUET) et l'accueil de quatre jeunes en Service Volontaire Européen, du 12 mai 2014 au 12 juillet 2014 (Ivana ANDJELKOVIC, Teresa HILDEBRANDT, Norbert TANKI et Andrea GIACHINO).

- 2 000 € à la MJC de Flers pour l'envoi de deux jeunes en Service Volontaire Européen, du 1er février 2014 au 31 juillet 2014 (Amandine ROGER et Julien LECERF).

- 500 € à la MJC de Vire pour l'accueil d'un jeune en Service Volontaire Européen, du 1er février 2014 au 31 janvier 2015 (Jennifer ALVAREZ PARAMO).

- 10 000 € à l'association Tour'In Coutances pour le projet d'immersion de quinze jeunes et de partage au pays de la Terenga (Sénégal), du 4 au 14 novembre 2014.

- 2 000 € à Amélie Poindextre pour son projet de vivre le quotidien d'une communauté catholique à Brazzaville (Congo), du 26 juillet 2014 au 30 août 2014.

- 990 € à l'association Régionale CEMEA de Basse-Normandie pour le projet de formation d'enseignants dans le cadre de l'OFAJ, du 27 octobre 2014 au 1er novembre 2014.

- 2 000 € à Matthieu Chesnel pour leur projet de perfectionnement aux techniques d'éco-construction dans le domaine de l'éco-habitat rural en Amérique du Sud, du 1er octobre 2014 au 31 mars 2015.

• de déroger au principe d'antériorité des décisions pour les dossiers suivants :

- 4 000 € à AVRIL pour l'envoi de deux jeunes en Service Volontaire Européen, du 6 mars 2014 au 5 mars 2015 (Marine LEGASTELOIS et Zoé FOUQUET) et l'accueil de quatre jeunes en Service Volontaire Européen, du 12 mai 2014 au 12 juillet 2014 (Ivana ANDJELKOVIC, Teresa HILDEBRANDT, Norbert TANKI et Andrea GIACHINO).

- 2 000 € à la MJC de Flers pour l'envoi de deux jeunes en Service Volontaire Européen, du 1er février 2014 au 31 juillet 2014 (Amandine ROGER et Julien LECERF).

- 500 € à la MJC de Vire pour l'accueil d'un jeune en Service Volontaire Européen, du 1er février 2014 au 31 janvier 2015 (Jennifer ALVAREZ PARAMO).

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-329**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds de coopération (P331)
Titre	*Appui au Programme Interreg - Cotisations Europe et Internationales - Europe Direct - Réseau Information Européenne*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE P331 « Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds européens » de 255 056 € votée en 2014 un montant de 15 000 € au titre de l'opération

P331O003 Europe Direct ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, un montant global de subvention de 15 000 € à l'association Zones d'Ondes pour le projet de radio franco-anglaise au Château de Creully, du 5 au 8 juin 2014 ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions pour le dossier relatif à l'Association Zones d'Ondes pour le projet de radio franco-anglaise au Château de Creully, du 5 au 8 juin 2014

- **d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.**

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-330**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*CORRODYS - ' Soutien aux activités de diffusion et de transfert de technologie 2013-2014 ' - modification de la clé de répartition des frais généraux*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d’approuver l’avenant n°1 à la convention financière, joint en annexe, modifiant la clé de répartition des frais généraux de l’opération « Soutien aux activités de diffusion et de transfert de technologie 2013-2014 » par CORRODYS

- d’autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-331**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*ISPA Entreprises - Soutien aux activités de diffusion technologique et de veille sur les technologies composites en 2014*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340,00 €, votée en 2014, un montant de 49 936,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer à l'association ISPA ENTREPRISES, sur le chapitre 930 du budget 2014 **de la Région, pour les activités** de diffusion technologique et de veille sur les technologies composites en 2014 , une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 49 936**,00 €, sur une base éligible de 99 872**,00 **€ HT avec un taux d'intervention maximal de 50,00**% ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-332**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*ENSICAEN - CNRT Matériaux - Mise en place et consolidation d'une plateforme dédiée aux matériaux et au service des acteurs académiques et socio-économiques bas-normands : valorisation et transfert de technologie*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340,00 €, votée en 2014, un montant de 119 441,51 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

• d'attribuer à l'ENSICAEN, sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, pour la mise en place et la consolidation d'une plateforme dédiée aux matériaux et au service des acteurs académiques et socio-économiques bas-normands sur la période 2012-2014, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 119 441,**51** €, sur une base éligible de 263 689,74 **€ TTC avec un taux d'intervention maximal de 4**5,30% ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-333**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*ENSICAEN - Accompagnement du développement des entreprises par la valorisation des résultats de la recherche - prorogation*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention financière, joint en annexe, prorogeant de quatre mois, soit jusqu'au 31 août 2014, la réalisation de l'opération portée par

l'ENSICAEN, soit l'accompagnement du développement des entreprises par de la valorisation des résultats de la recherche ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de ce**tte décision.**

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-334**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*MIRIADE - Initiative régionale d'accompagnement des entreprises en faveur de l'innovation et de la compétitivité par la prospection, la détection et l'animation.*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340,00 €, votée en 2014, un montant de 100 000,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer à MIRIADE, sur le chapitre 930 du budget 2014 **de la Région, pour** Initiative régionale d'accompagnement des entreprises en faveur de l'innovation **en 2013 et 2014, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 100 000,00** €, sur une base éligible de 200 000**,00 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 50**,00**% ;**

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-335**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Association Normandie AEROESPACE - Soutien à l'opération Normandie Aéroespace Excellence 2011-2013 - Modification du budget prévisionnel*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'approuver le nouveau plan de financement pour l'action Normandie Aéroespace Excellence 2011-2013 mise en œuvre par NAE (Normandie Aeroespace) comme suit :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
Frais généraux	4 347,13	**FEDER**	**57 567,90**	**26,34%**
Missions	21 566,35	Etat	43 180,87	19,76%
Prestations externes	103 893,97	Région Basse-Normandie	43 180,87	19,76%
Frais de personnel	42 217,80	Valorisation du temps passé	46 547,62	21,30%
Valorisation du temps passé	46 547,62	Autofinancement	28 095,61	12,85%
TOTAL	**218 572,87**		**218 572,87**	**100,00%**

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention financière joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-336**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Structuration de la Filière agroalimentaire bas-normande en 2014 par l'Association Normande des Entreprises Alimentaires, via l'organisation d'actions spécifiques concernant des actions de communication et d'information dans le but de mieux connaître et de promouvoir le secteur de l'industrie agroalimentaire en Basse-Normandie.*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340,00 €, votée en 2014, un montant de 37 000,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer à l'Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA), sur le chapitre 930 du budget 2014 **de la Région, pour l'organisation d'actions spécifiques, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 37 000,00** €, sur une base éligible de 80 803,31 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 45,8**0% ;**

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-337**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Normandie AéroEspace (NAE) AEROMART 2014*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340,00 €, votée en 2014, un montant de 11 520,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer à Normandie AéroEspace, sur le chapitre 930 du budget 2014 **de la Région, pour AEROMART 2014, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 11** 520**,00 €, sur une base éligible de 23 040**,00 **€ HT avec un taux d'intervention maximal de 50,00**% ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-338**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Structuration de la Filière automobile bas-normande en 2014 par l'Association Régionale de l'Industrie Automobile de Basse-Normandie (ARIA BN), grâce à la mise en œuvre d'actions collectives dans le but d'améliorer les performances des PME bas-normandes par un parcours ' Lean '*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340,00 €, votée en 2014, un montant de 25 000,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer à l'Association Régionale de l'Industrie Automobile de Basse Normandie (ARIA BN), sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, pour intitulé de l'opération, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 25 000,00 **€, sur une base éligible de 50 000,00** € TTC avec un taux d'intervention maximal de 50**,00% ;**

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-339**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Accompagnement à la création d'entreprises par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche - action 2010 - Modification du plan de financement*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d’approuver le nouveau plan de financement pour les actions d’accompagnement à la création d'entreprises de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche pour l’année 2010 :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Frais de personnel	346 447,62	**FEDER**	**87 722,19**	**19,74%**
Frais généraux	90 583,13	Chambre Régionale de Métiers	181 994,96	40,95%
Prestations externes	7 324,24	Autofinancement	174 717,84	39,31%
Frais de déplacement	80,00			
TOTAL	**444 434,99**	**TOTAL**	**444 434,99**	**100,00%**

- d’autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de ce^{tte} décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-340**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Réalisation du programme ' Soutenir la création des entreprises artisanales de demain ' par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région (CMAR) de Basse-Normandie pour l'année 2014*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340,00 €, votée en 2014, un montant de 141 283,90 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer à la Chambre des M**étiers et de l'A**rtisanat de **Région Basse-Normandie** (CMAR)**, sur le chapitre 930 du budget 201**4 **de la Région, pour la réalisation de son programme 2014 « Soutenir la création des entreprises artisanales de demain »**, **une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 141 283,90 €,** sur une base éligible de 353 209,76 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 40,00% ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-341**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Réalisation du Programme ' Création, reprise et transmission des entreprises artisanales ' par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Manche pour l'année 2014*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340,00 €, votée en 2014, un montant de 145 000,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

• d'attribuer à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Manche, sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, pour la réalisation du Programme création, reprise et transmission d'entreprise artisanales - année 2014**,** une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 145 000,00 €**,** sur une base éligible de 363 272,43 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 39,91% ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-342**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Accompagnement à la création, reprise-transmission d'entreprises par l'Union Régionale des SCOP (URSCOP) de l'Ouest pour l'année 2014*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340,00 €, votée en 2014, un montant de 14 700,00 € au titre de l'opération

« P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer à l'Union Régionale des SCOP de l'Ouest, sur le chapitre 930 du budget 2014 **de la Région, pour la réalisation de son programme 2014 relatif à l'accompagnement des porteurs de projet en création, reprise-transmission d'association en SCOP ou SCIC, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 14 700,00** €, sur une base éligible de de 115 437,62 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 12,73 %

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-343**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Création d'une unité de production et stockage par l'entreprise ROVAL (61)*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 1 610 904,00 €, votée en 2014, un montant de 700 000,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer à l'entreprise ROVAL, **sur le chapitre 90**0 du budget 201**4 de la Région, pour** la c**réation d'une unité de production et stockage,** une subvention d**'investissement d'un montant maximal de 7**00 **000,00** €, sur une base éligible de 6 248 279,00 € HT avec un taux d'intervention maximal de 11,20% ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-344**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Télésanté Basse Normandie - Projet trajectoire EHPAD ' Informatisation du dossier unique d'inscription en EHPAD en Basse Normandie '*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de

3 218 340 €, votée en 2014, un montant de 63 506 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer au **GCS Télésanté Basse Normandie, sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région,** pour **le «** Projet trajectoire EHPAD – Informatisation du dossier unique d'inscription en EHPAD en Basse Normandie, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de **63 506€, sur une base éligible de** 226 000 **€ TTC avec un taux d'intervention maximal de 28,10** %.

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre des ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-345**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Transfert à Normandie Université de la subvention accordée au PRES Normandie Université pour le projet RUNN ACTION 9.2 - Déploiement de la LéoCarte*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• de transférer la subvention Feder de 77 000 € accordée au PRES, par délibération de la CP du 20 décembre 2013 n°13-12-816 en date du 07 janvier 2014 pour le financement du déploiement de la Léocarte – RUNN action 9.2 à Normandie Université ;

• de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région afin de prendre en compte les dépenses au nom du PRES et de Normandie Université ;

• de proroger de 5 mois l'action, soit jusqu'au 31 décembre 2014 afin de clôturer le dossier dans des conditions optimum ;

• **d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;**

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-346**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Avenant - GCS Télésanté Basse Normandie - Observatoire Régional des Urgences*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer l'avenant ci-joint modifiant les statuts et le RIB du GCS Télésanté ainsi que le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES TTC		RESSOURCES (€)		
Licence SID	100 000,00	**Feder**	**219 754,29**	**35,00 %**
Prestation MOE : Installation paramétrage SID	5 000,00	ARS – FMESPP 2010 – Projet ENRS	139 000,00	22,14 %
Prestation MOE : Mise en œuvre Phase 1	25 000,00	ARS – FMESPP 2011 – Projet ENRS	5 940,20	0,94 %
Prestation MOE : Mise en œuvre Phase 2	25 000,00	ARS – FMESPP 2010 – Projet ENRS	68 000,00	10,83 %
Prestation MOE : Mise en œuvre Phase 3	25 000,00	ARS – FMESPP 2010 – ORU	59 500,00	9,48 %
Prestation MOE : Gestion de projet	20 000,00	ARS – fonctionnement 2010 TSBN	2 480,50	0,40 %
Prestation MOE : Mise en œuvre Flux Tps Réel Phase 4	25 000,00	ARS – fonctionnement 2011 TSBN	4 961,00	0,79 %
Prestation AMOA : Conception Modèle de Données du SID	50 000,00	ARS – fonctionnement 2012 TSBN	10 938,66	1,74 %
Hébergement	40 000,00	ARS – fonctionnement 2013 TSBN	9 698,40	1,54 %
Intégration avec les SI des Services d'Urgence	165 000,00	ARS – FMESPP 2010 - projet	7 758,72	1,24 %
Personnel	147 869,41	Autofinancement privé	99 837,64	15,90 %
TOTAL	**627 869,41**		**627 869,41**	**100,00 %**

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-347**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Modification plan de financement - Université de Caen Basse Normandie - RUNN - Action 06 - Centre de données mutualisées*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider la modification du plan de financement comme suit afin de permettre l'archivage du dossier Feder :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Serveurs	27 543,93	**Feder**	**151 226,47**	**40,00 %**
Matériels de stockage	105 309,76	Mise à disposition de personnel universitaire	53 034,80	**14,03** %
Matériel Réseau Caen et Rouen	19 378,37	Autofinancement	173 804,93	**45,97** %
Serveurs devis	14 857,91			
Poste de travail	1 411,16			
Prestations Stockage	1 399,32			
Formation (INFOTHEP – JRES)	1 290,00			
Livres	83,87			
Nom de domaine OVH	7,16			
Frais de mission, véhicule, hôtel	4 704,32			
Personnel	149 045.60			
Mise à disposition personnel	53 034,80			
TOTAL	**378 066,20**	**TOTAL**	**378 066,20**	**100,00 %**

- de désaffecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620€, votée en 2013, un montant de 596,56 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- de désaffecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 2 056,34 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-348**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Pays d'Auge Expansion - Création d'itinéraires de randonnées équestres*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340€, votée en 2014, un montant de 23 489,89 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer au **Pays d'Auge Expansion,** sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, pour **la Création d'un itinéraire de chemins équestres,** une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de **23 489,89 €,** sur une base éligible de **46 979,79 €** TTC avec un taux d'intervention maximal de **50 %** ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-349**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Commune de Domfront - Création d'un circuit d'interprétation*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 1 610 904 €, votée en 2014, un montant de 12 261,80 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d’attribuer à la Commune de Domfront, sur le chapitre 900 du budget 2014 de la Région, pour intitulé de l’opération, une subvention d’investissement d’un montant maximal de 12 261,80 €, sur une base éligible de 30 654,50 € TTC avec un taux d’intervention maximal de 40 % ;

- d’autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-350**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Syndicat mixte du Cotentin - Elaboration de la mise en oeuvre de la stratégie locale de développement et de la stratégie touristique du territoire du Cotentin*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de

3 218 340€, votée en 2014, un montant de 24 285,13 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer au Syndicat Mixte du Cotentin**, sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, pour « L'élaboration de la mise en œuvre de la stratégie locale de développement et de la stratégie touristique du territoire du Pays du Cotentin en 2013 et 2014 »**, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de **24 285,13 €, sur une base éligible de** 48 570,26 **€ TTC avec un taux d'intervention maximal de 50** % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-351**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Syndicat mixte pour l'aménagement et la mise en valeur de l'ancien chemin de fer Alençon - Condé sur Huisne - Ingéniérie voie verte*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340 €, votée en 2014, un montant de 15 907,38 € au titre de l'opération

« P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer au Syndicat Mixte de la voie verte Alençon – Condé sur Huisne**, sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, pour « Ingénierie voie verte 2014-2015 »**, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de **15 907,38 €, sur une base éligible de** 31 814,76 **€ TTC avec un taux d'intervention maximal de 50** % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-352**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Syndicat Mixte du Pays de Coutances - Mise en oeuvre de stratégies locales de développement en conformité avec la charte du Pays*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340 €, votée en 2014, un montant de 19 925,44 € au titre de l'opération

« P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer au Syndicat Mixte du Pays de Coutances**, sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, pour « La Mise en œuvre de stratégies locales de développement en conformité avec la charte du Pays en 2013 et 2014 »**, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de **19 925,44 €, sur une base éligible de** 39 850,89 **€** TTC avec un taux d'intervention maximal de **50 % ;**

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-353**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Association de Promotion du Pays Saint-Lois - Programme d'appui à de nouvelles initiatives économiques du territoire du Pays Saint-Lois*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340 €, votée en 2014, un montant de 23 601,63 € au titre de l'opération

« P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer à l'Association de Promotion du Pays Saint Lois**, sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, pour le Programme d'appui à de nouvelles initiatives économiques du territoire du pays Saint Lois en 2013 et 2014**, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de **23 601,63 €, sur une base éligible de** 47 203,26 **€** TTC avec un taux d'intervention maximal de **50 % ;**

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-354**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Office du Tourisme du Bocage Normand - Développement du tourisme familial dans le bocage*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340 €, votée en 2014, un montant de 8 000,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d’attribuer à l’Office du Tourisme du Bocage Normand, sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, pour le Développement du tourisme familial dans le Bocage, une subvention de fonctionnement d’un montant maximal de 8 000,00 €, sur une base éligible de 16 000,00 € TTC avec un taux d’intervention maximal de 50,00 % ;

- d’autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-355**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel - Mise en oeuvre, suivi et animation du projet de territoire du Pays de la Baie*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340 €, votée en 2014, un montant de 33 478,72 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d’attribuer au Syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, pour la « Mise en œuvre, suivi et animation du projet de territoire du Pays de la BAIE pour 2013 et 2014, une subvention de fonctionnement d’un montant maximal de 33 478,72 €, sur une base éligible de 66 957,45 € TTC avec un taux d’intervention maximal de 50 % ;

- d’autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-356**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin - Animation pour un développement touristique durable et d'une économie sociale et solidaire*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens »

de 3 218 340,00 €, votée en 2014, un montant de 34 591,50 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 34 591,50 € au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, pour l'animation de ses actions en faveur d'un tourisme durable et d'une économie sociale et solidaire sur son territoire, sur une base éligible de 69 183,00 € TTC, avec un taux d'intervention maximal de 50,00 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-357**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Programme de développement du Pays du Perche ornais*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340,00 €, votée en 2014, un montant de 48 490,35 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 48 490,35 **€ au Pays du Perche ornais (SIDTP)**, **pour l'animation de son programme de développement à l'échelle de son territoire, sur une base éligible de** 97 190,40 € TTC**, avec un taux d'intervention maximal de 49,89 % ;**

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-358**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Animation du programme d'actions en faveur du développement économique du Pays du Bocage*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340,00 €, votée en 2014, un montant de 82 217,26 € au titre de l'opération

« P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 82 217,26 € au GIP ADECO du Pays du Bocage, pour l'animation de son programme d'actions en faveur du développement économique sur son territoire, sur une base éligible de 164 434,53 € TTC, avec un taux d'intervention maximal de 50,00 **% ;**

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-359**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Elaboration et mise en oeuvre de stratégies permettant de répondre aux nouveaux enjeux économiques du PAPAO*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340,00 €, votée en 2014, un montant de 25 317,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 25 317,00 € au Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornais, pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies permettant de répondre aux nouveaux enjeux économiques sur son territoire, sur une base éligible de 50 634,00 € TTC, avec un taux d'intervention maximal de 50,00 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-360**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Avenant pour modification du budget prévisionnel - Aménagement de la voie verte de la Suisse Normande (tronçon Louvigny / Thury-Harcourt) - Conseil Général du Calvados (CG 14)*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n° CP 13-11-719 de la commission permanente du 15 novembre 2013 ;

- de modifier le budget prévisionnel initial de la manière suivante :

BUDGET PREVISIONNEL INITIAL

DEPENSES HT (€)		**RESSOURCES (€)**		
Maîtrise d'œuvre (hors étude d'impact)	285 306,00	**Union européenne (*FEDER*)**	**2 170 969,36**	**40,00** %
Travaux (tranche 1)	3 007 378,22	Région Basse-Normandie (Transport)	1 109 184,20	20,44 %
Travaux (tranche 2 : hors tunnel du Hom)	2 134 739,17	Région Basse-Normandie (Tourisme)	546 350,34	10,06 %
		Autofinancement	1 600 919,49	29,50 %
TOTAL	**5 427 423,39**	**TOTAL**	**5 427 423,39**	**100,00 %**

BUDGET PREVISIONNEL ACTUALISE

DEPENSES HT **(€)**		**RESSOURCES (€)**		
Maîtrise d'œuvre (hors étude d'impact)	285 306,00	**Union européenne (FEDER)**	**2 427 898,29**	**40,00 %**
Travaux (tranche 1)	3 007 378,22	Région Basse-Normandie (Transport)	1 119 169,93	18,44 %
Travaux (tranche 2)	2 777 061,51	Région Basse-Normandie (Tourisme)	561 972,00	9,26 %
		Autofinancement	1 960 705,51	32,30 %
TOTAL	**6 069 745,73**	**TOTAL**	**6 069 745,73**	**100,00 %**

- de modifier le montant initialement affecté sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 16 360 620,00 €, votée en 2013, soit 2 170 969,36 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale », par un nouveau montant de 2 427 898,29 €, soit une augmentation de 256 928,94 € à affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 1 610 904,00 €, votée en 2014, au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'approuver l'avenant joint en annexe ;

- de modifier le montant attribué sur le chapitre 900 du budget de la Région, comme suit : une subvention d'investissement d'un montant maximal de 2 427 898,29 €, au lieu de 2 170 969,36 €, soit une augmentation de 256 928,94 €, au Conseil Général du Calvados, pour l'aménagement de la voie verte de la Suisse Normande (tronçon Louvigny / Thury-Harcourt), sur une base éligible de 6 069 745,73 € HT, au lieu de 5 427 423,39 € HT, avec un taux d'intervention maximal inchangé de 40,00 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-361**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Association ECO-MOBILE - Avenant modificatif ' Animateurs du covoiturage '*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d''autoriser le Président à signer l'avenant ci-joint modifiant la date de fin de l'opération portée par l'Association ECO-MOBILE qui est ainsi prorogée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-362**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*IRD2-Sols contre tous*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340 €, votée en 2014, un montant de 62 800,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer à l'Institut Régional du Développement Durable (IRD2), sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, pour l'opération « Sols contre tous » , une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 62 800,00 €, sur une base éligible de 125 600,00 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 50,00 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-363**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Demande de financement au titre de l'assistance technique FEDER - période 1er janvier 2013 au 30 septembre 2014*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la demande de financement FEDER de 720 692,27 € relative à l'assistance technique pour la période allant du 1er janvier 2013 au 30 septembre 2014 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-364**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	*Société des Courses du Pays d'Auge - DOP TIC - REJET*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la Société des Courses du Pays d'Auge sollicitant l'intervention du FEDER pour le projet « DOP TIC» au titre de la sous-mesure 2.4 « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de

services numériques »pour la période de programmation 2007-2013,

- de m'autoriser à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-365**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	*Installation, transmission et emploi agricole - Fonctionnement*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 4 707 000 €, votée en 2014, un montant de 157 260 €, pour

l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole » ;

- de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail des 7 stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage, conformément aux annexes 1 et 2 jointes, pour une durée totale de 9 **707** heures et un montant indicatif de 47 456,58 € ;

- d'accepter le contrat de transmission, présenté en annexe 3 jointe, ce dossier faisant l'objet d'une convention avec la Région Basse-Normandie ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

. 8 subventions au titre de l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole », pour un montant total de 17 721 € aux propriétaires et exploitants agricoles, sous la forme de subventions forfaitaires, conformément à la liste présentée en annexe 4 jointe, au titre de l'aide à la location des terres et l'aide à la location des bâtiments d'exploitation (ces aides étant versées sur présentation du bail signé avec le jeune locataire),

. 30 420 € à la Chambre départementale d'Agriculture du Calvados, au titre de l'animation du Répertoire Départ Installation, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 40 560 € HT,

. 39 047 € à la Chambre départementale d'Agriculture de la Manche, AU TITRE de l'animation du Répertoire Départ Installation, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 52 063 € HT,

. 31 113 € à la Chambre départementale d'Agriculture de l'Orne, au titre de l'animation du Répertoire Départ Installation, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 41 485 € HT,

. 24 080 € à l'ADASEA de la Manche, pour leur action destinée à favoriser l'installation de projets agricoles durables 2014-2015, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 30 100 € TTC,

. 8 852 € à la Chambre départementale d'Agriculture de l'Orne, pour leur action destinée à faciliter la transmission des exploitations biologiques dans l'Orne 2014-2015, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 11 065 € HT,

. 3 808 € au MRJC de Basse-Normandie, pour leur action « Rêves d'installation » 2014, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 4 760 € TTC,

. 2 219 € aux Jeunes Agriculteurs de Basse-Normandie pour l'organisation de journées d'information sur l'orientation scolaire, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 4 438 € TTC ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers d'aide présentés en annexe 4 jointe (aides liées à des contrats de transmission) ;

- d'autoriser le Président à signer :

. la convention n°2014-AGRI-62 avec les Chambres départementales d'Agriculture du Calvados, de la Manche et de l'Orne, jointe en annexe 5,

. la convention n°2014-AGRI-63 avec l'ADASEA de la Manche, jointe en annexe 6 ;

. la convention n°2014-AGRI-64 avec la Chambre d'Agriculture de l'Orne, jointe en annexe 7 ;

. la convention n°2014-AGRI-65 avec le MRJC de Basse-Normandie, jointe en annexe 8 ;

. la convention n°2014-AGRI-66 avec les Jeunes Agriculteurs de Basse-Normandie,

jointe en annexe 9 ;

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-366**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	*Installation, transmission et emploi agricole - Investissement*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 6 088 000 €, votée en 2014, un montant de 11 407,50 € pour

l'opération «P040O007 - Installation-transmission et emploi agricole» ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération «P040O007 - Installation-transmission et emploi agricole», un montant total de 11 407,50 € à 2 bénéficiaires, pour des Aides à la Constitution du Capital d'Exploitation de Démarrage en agriculture (ACCEDE **agri), selon les montants d'aide individuelle et sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans l'annexe** 1 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer :

. avec Monsieur Valéry FEREY, la convention 2014-AGRI-67, jointe en annexe 2,

. avec l'EARL de l'Espérance, la convention 2014-AGRI-68, jointe en annexe 3,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-367**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	*Réduction des charges, autonomie des exploitations - Fonctionnement*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 4 707 000 €, votée en 2014, un montant de 74 698, 80 €, pour l'opération «P040O010 - Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairie» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération«P040O010 -Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairie », les subventions suivantes :

. 15 000 € à la FR CUMA de Basse-Normandie sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 30 240 €, pour l'action n°1 de son programme d'actions 2014 en partenariat avec la FR CUMA de l'Ouest,

. 35 650 € à la FR CUMA de l'Ouest sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 100 494 €, pour les actions n° 2, 3, 4 de son programme d'actions 2014 en partenariat avec la FR CUMA de Basse-Normandie, détail par action :

- ✓ Action n°2 : aide accordée de 13 500 € sur une base éligible de 27 000 €,
- ✓ Action n°3 : aide accordée de 12 150 € sur une base éligible de 24 300 €,
- ✓ Action n°4 : aide accordée de 10 000 € sur une base éligible de 49 194 €,

. 24 048.80 € à divers bénéficiaires pour les dossiers de chèque conseil agricole présentés en annexe 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

** pour les dossiers « Fédération des CUMA de Basse-Normandie » et « FR CUMA de l'Ouest »*

- une avance de 50 % sera versée sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata,

** pour les chèques conseil agricole*

- le versement de l'aide sera effectué sur présentation des factures certifiées acquittées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

. avec la FR CUMA de l'Ouest et la Fédération des CUMA de Basse-Normandie, la convention n° 2014-AGRI-44 jointe en annexe 3,

. avec la Communauté de communes du Val de Sée, l'Adasea 50 et l'Odyssée, l'avenant n°1 à la convention n°2013-AGRI-195 joint en annexe 2,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-368**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	*Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs prairie - Investissement*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

. avec « L'EARL de la Cour Talvast », l'avenant n °1 à la convention N° 2012-AGRI-141, joint en annexe 1,

. avec la CUMA des Bruyères, l'avenant n°°1 à la convention du dossier n°11P01618 joint en annexe 2,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-369**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	*Filières forêt-bois - Fonctionnement* *Filières végétales - Fonctionnement*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une

sylviculture durables» de 4 707 000 €, votée en 2014, les montants suivants :

. 84 000 €, pour l'opération «P040O004 – Filière Forêt-Bois»,
. 85 **000 €, pour l'opération «P040O005 – Filières végétales» ;**

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

Au titre de l'opération «P040O004 – Filière Forêt-Bois»

. 82 000 € à l'association ProfessionsBois, pour la réalisation de son programme d'actions 2014 joint en annexe, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 146 768 € TTC, répartis en 3 actions, conformément à la convention jointe en annexe 2,

. 1 000 € à chacun des 2 bénéficiaires répertoriés dans l'annexe 3 jointe, pour la réalisation d'un plan simple de gestion forestière volontaire,

Au titre de l'opération «P040O005 – Filières végétales»

. 45 000 ***€ à l'association Horti-Pépi, pour la réalisation de son programme de promotion-communication*** 2014, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 85 722 € HT, répartis en 2 actions, conformément à la convention jointe en annexe 4,

. 5 000 € à l'AREFLH au titre du paiement de la cotisation 2014 de l'association,

. 35 000 € à l'association Biopousses, pour son appui technique et conseils 2014 aux jeunes maraîchers accueillis dans le cadre de la pépinière d'entreprises de maraîchage biologique, soit 7 000 € par jeune, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible fixée à 41 665 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers des plans simples de gestion forestière présentés en annexe 3 jointe : les aides seront versées au vu de la notification d'agrément des plans simples de gestion transmise à la Région par le CRPF de Normandie.

- d'autoriser le Président à signer :

. *avec l'association ProfessionsBois, la convention 2014-AGRI-86 jointe en annexe* 2,
. avec l'association Horti-Pépi, la convention 2014-AGRI-87 jointe en annexe 4,
. *avec l'association Biopousses, la convention 2014-AGRI-88 jointe en annexe* 5,
. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-370**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	*Filières animales - Investissement*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération «P040O012 PMBE», à divers bénéficiaires, les 84 aides figurant dans le tableau joint en

annexe 4, pour un montant total de 234 933,06 € dans le cadre de l'enveloppe totale de 740 000 €, attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage au titre de l'année 2014 ;

- d'approuver le lancement du 3ème appel à projets 2014 « Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) », figurant en annexe 5 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer :

. avec l'Agence de Services et de Paiement, l'Etat, le Conseil Général de la Manche et le Conseil Général de l'Orne, les conventions quadripartites de paiement associé, jointes en annexe 1, 2 et 3,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-371**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	*Filière équine - Investissement*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'appel à projets 2014 n° 2 « Projets d'investissement pour le développement économique de la filière équine », joint en annexe 1 ;

- d’autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-372**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	*Filière équine - Fonctionnement*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 4 707 000 €, votée en 2014, un montant de 236 220 €, pour l'opération « P040O003 – Filière équine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération « P040O003 - Filière équine », les subventions suivantes :

. 19 000 € à la Société Hippique Percheronne de France, pour la réalisation de son programme d'actions 2014, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 29 044 € TTC,

. 8 000 € à l'Association des Eleveurs de Chevaux de Sport de la Circonscription du Pin, pour l'organisation de concours d'élevage Modèles et Allures, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 19 208 € TTC,

. 2 000 € au Groupement des Eleveurs de la région de Sainte Mère Eglise, pour l'organisation d'un rassemblement de chevaux à Ravenoville pendant les Mondiaux d'Equitation, sur la base d'une dépense éligible de 5 629 € ;

- d'acter le montant des cotisations statutaires suivantes :

. Syndicat mixte de l'Hippodrome de Deauville : 114 €,

. Syndicat mixte du Centre de Promotion de l'Elevage de Saint-Lô : 190 000 €,

. Hippolia syndicat mixte : 17 106 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

. avec la Société Hippique Percheronne de France, la convention 2014-AGRI-103 jointe en annexe 1,

. avec l'Association des Eleveurs de Chevaux de Sport de la Circonscription du Pin, la convention 2014-AGRI-102 jointe en annexe 2,

. avec le Groupement des Eleveurs de Chevaux de la région de Sainte Mère Eglise, la convention 2014-AGRI-104 jointe en annexe 3,

. avec l'association Manche Attelage, l'avenant à la convention 2013-AGRI-97 joint en annexe 4 ,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-373**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	*Qualité et Valorisation des productions - Fonctionnement*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 4 707 000 €, votée en 2014, le montant de 501 865,46 € au titre

de l'opération « P040O009 – Qualité et valorisation des productions agricoles » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération « P040O009 - Qualité et valorisation des productions agricoles », un montant total de subventions de 581 278,11 € **réparti comme suit :**

. 75 000 € au Groupement Régional de l'Agriculture Biologique pour la réalisation de son programme d'actions 2014, sur la base d'une dépense éligible de 114 873,70 € TTC,

. 20 420,68 € au Syndicat de Promotion du Cidre Cotentin, pour la réalisation de son programme d'actions 2014, sur la base d'une dépense éligible de 25 526,44 € TTC,

. 45 102,82 € à l'Organisme de Sélection en race Normandie, pour la réalisation de son programme d'actions 2014, sur la base d'une dépense éligible de 74 480 € TTC ;

. 34 401,50 € à l'association InterBio Normandie, pour la réalisation de son programme d'animation 2014, sur la base d'une dépense éligible de 43 001,88 € TTC,

. 7 402,50 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour la réalisation de son programme 2014 pour le développement de l'agriculture biologique, sur la base d'une dépense éligible de 12 337,50 € HT,

. 14 122,50 € à la Chambre d'Agriculture du Calvados pour la réalisation de son programme partenarial de développement de l'agriculture biologique 2014, sur la base d'une dépense éligible de 23 537,50 € HT ;

. 9 067,50 € à la Chambre d'Agriculture de la Manche pour la réalisation de son programme partenarial pour le développement de l'agriculture biologique 2014, sur la base d'une dépense éligible de 15 112,50 € HT ;

. 287 293 € à l'IRQUA Normandie pour son programme d'animation qualité 2014, sur la base d'une dépense éligible de 518 370 € TTC,

. 9 054,96 € à l'Association de gestion des ODG laitiers normands pour l'organisation de l'AG de la CNAOL 2014, sur la base d'une dépense éligible de 30 054,96 € TTC,

. 79 412,65 € aux bénéficiaires listés dans l'annexe 8 jointe, dans le cadre de l'enveloppe 2014 attribuée à l'ASP ;

- d'autoriser l'ASP :

. d'une part, à verser aux bénéficiaires énumérés, en annexe 8 jointe, les montants de subvention Région mentionnés dans cette même annexe, pour un montant total de 79 412,65 € sur l'enveloppe 2014,

. d'autre part, à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER pour un montant total de 135 216,10 €,

. à annuler l'aide de la Région de 2 457,90 € initialement attribuée à NORMANDIE VIANDE BIO, au titre de la mesure 133, et sa contrepartie FEADER ;

- d'autoriser le Président à signer :

. la convention 2014-AGRI-95 avec le Groupement Régional de l'Agriculture Biologique pour la réalisation de son programme d'actions 2014 jointe en annexe 1,

. la convention 2014-AGRI-96 avec le Syndicat de Promotion du Cidre du Cotentin pour la réalisation de son programme d'actions 2014 jointe en annexe 2,

. la convention 2014-AGRI-97 avec l'Organisme de Sélection race Normandie pour la réalisation de son programme d'actions 2014 jointe en annexe 3,

. la convention 2013-AGRI-98 avec l'association InterBio Normandie pour la réalisation de son programme d'actions 2014 jointe annexe 4,

. la convention partenariale 2014-AGRI-99 avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la Chambre d'Agriculture du Calvados et la Chambre d'Agriculture de la Manche pour la réalisation de leur programme d'actions 2014 de développement de l'AB jointe en annexe 5,

. la convention 2014-AGRI-100 avec l'IRQUA Normandie pour la réalisation de son programme d'actions 2014 jointe en annexe 6,

. la convention 2014-AGRI-101 avec l'Association de gestion des ODG laitiers normands pour la réalisation de son programme d'actions 2014 jointe en annexe 7,

. les conventions attributives d'aide avec chacun des bénéficiaires listés en annexe 8 jointe,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-374**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	*Qualité et valorisation des productions agricoles - Investissement*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier et repartir aux deux nouveaux bénéficiaires, Mr Cyril Vallée et Mme Alexandra Ferrand-Bourlier, la subvention de 27 285,30 € (13 642,65 € Région / 13 642,65 €

FEADER), attribuée par délibération n° 12-834 de la Commission Permanente du 21 décembre 2012, le nouveau montant s'établissant pour Mr Cyril Vallée à 9 600 € (4 800 € Région / 4 800 € FEADER) et pour Mme Alexandra Ferrand-Bourlier à 5 952,45 € (2 976,23 € Région / 2 976,22 € FEADER) ;

- de modifier les délibérations suivantes en transférant :

. la subvention de 1 978 €, attribuée au GAEC de la BENARDIERE, par délibération n°12-652 de la Commission Permanente du 26 octobre 2012, à l'EARL de la BENARDIERE,

. la subvention de 15 493,80 €, attribuée à Mr Christophe Porcher par délibération n°10-928 de la Commission Permanente du 17 décembre 2010, à l'EARL AGRIBIO,

. la subvention de 22 962,90 €, attribuée à Mr Christophe Porcher par délibération n°12-652 de la Commission Permanente du 26 octobre 2012, à l'EARL AGRIBIO ;

- d'autoriser l'ASP à réduire la subvention FEADER attribuée au GAEC de Chante l'herbe et à la répartir à hauteur de 2 976,22 € pour Mme Alexandra Ferrand-Bourlier et de 4 800 € pour Mr Cyril Vallée ;

- d'autoriser le Président à signer :

. avec l'EARL de la BENARDIERE, l'avenant n°1 de la convention du dossier n° 121.12.D014.000013 joint en annexe 1,

. avec Mme Alexandra Ferrand-Bourlier l'avenant n°1 de la convention du dossier n°121.12.D014.000019 joint en annexe 2,

. avec Mr Cyril Vallée, l'avenant n°1-bis de la convention du dossier n°121.12.D014.000019 joint en annexe 3,

. avec l'EARL AGRIBIO, l'avenant n°1 de la convention du dossier n°121.10.D014.000069 joint en annexe 4,

. avec l'EARL AGRIBIO, l'avenant n°1 de la convention du dossier n°121.12.D014.000028 joint en annexe 5,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-375**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	*Transformation des produits agricoles et de la mer - Investissement*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser l'ASP :

. à modifier les dossiers des bénéficiaires conformément aux éléments indiqués dans les annexes 1, 2 et 5 jointes,

. à annuler partiellement l'attribution de subvention au GAEC POLDER SAINT MICHEL conformément à la décision de déchéance présentée dans l'annexe 3 jointe,

. à annuler l'attribution de subvention à la SARL BIOGARDIN conformément à la décision de déchéance présentée dans l'annexe 4 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer :

. avec l'EARL DES GRIMAUX, l'avenant n°1 à la convention relative à l'attribution d'une aide de la Région et du FEADER au titre du dispositif 121C4 « Investissements de transformation à la ferme » joint en annexe 1,

. avec LE lycée agricole le robillard, l'avenant n°1 à la convention relative à l'attribution d'une aide de la Région et du FEADER au titre du dispositif 121C4 « Investissements de transformation à la ferme » joint en annexe 2,

. avec le GAEC POLDER SAINT MICHEL, la décision de déchéance partielle de l'aide de la Région et du FEADER au titre du dispositif 121C4 « Investissements de transformation à la ferme » jointe en annexe 3,

. avec la SARL BIOGARDIN, la décision de déchéance totale de l'aide de la Région et du FEADER au titre du dispositif 123A « Investissements agroalimentaires » jointe en annexe 4,

. avec la BRASSERIE LA LIE, l'avenant n°1 à la convention relative à l'attribution d'une aide de la Région et du FEADER au titre du dispositif 123A « Investissements agroalimentaire » joint en annexe 5,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-376**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	*Innovation, études et expérimentations - Fonctionnement*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 4 707 000 €, votée en 2014, les montants suivants :

. 317 716,27 € au titre de l'opération « P040O006 - Innovations, études, expérimentations»,

. 251 490 **€, au titre de l'opération « P040O005 – Filières végétales »,**

. 235 630,50 €, au titre de l'opération « P040O0022 – Filières animales »,

. 203 343,61 € au titre de l'opération « P040O009 – Qualité et valorisation des productions agricoles » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, les subventions aux divers bénéficiaires, conformément à la liste présentée en annexe 1, pour un montant total de 1 008 180,38 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

. avec les divers bénéficiaires cités dans le tableau en annexe 1 jointe, les conventions selon le modèle joint en annexe 2,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-377**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	*Manifestations et animations locales de terroir - Fonctionnement*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 4 707 000 €, votée en 2014, un montant de 55 600 € au titre de l'opération

« P040O001 - Animations agricoles » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération « P040O001 – Animations agricoles », les subventions figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour diverses manifestations et animations agricoles de terroir, sur la base des dépenses éligibles indiquées dans cette même annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

. avec OSCAR, la convention 2014-AGRI-45 jointe en annexe 2,

. avec Les Fonds de Terroirs, la convention 2014-AGRI-46 jointe en annexe 3,

. avec l'association des Amis de la Tour de Bonvouloir, la convention 2014-AGRI-47 jointe en annexe 4,

. avec la Commune de Gacé, la convention 2014-AGRI-48 jointe en annexe 5,

. avec l'association Festival Ornais de l'Elevage et de l'Agriculture, la convention 2014-AGRI-49 jointe en annexe 6,

. avec l'ADEAR du Calvados, la convention 2014-AGRI-50 jointe en annexe 7,

. avec l'association de la Foire à l'Andouille de Vire et produits du terroir, la convention 2014-AGRI-51 jointe en annexe 8,

. avec l'association FOKSA, la convention 2014-AGRI-52, jointe en annexe 9,

. avec l'Office de Tourisme de Livarot, la convention 2014-AGRI-53 jointe en annexe 10,

. avec l'Office de Tourisme du Pays du Camembert, la convention 2014-AGRI-54 jointe en annexe 11,

. avec l'association Douville, compagnies et compagnons, la convention 2014-AGRI-55 jointe en annexe 12,

. avec l'association Groupe Vivre en Agriculture de Gacé, la convention 2014-AGRI-56 jointe en annexe 13,

. avec l'association Ferme en fête, la convention 2014-AGRI-57 jointe en annexe 14,

. avec l'association Animation Grenthevillaise, la convention 2014-AGRI-58 jointe en annexe 15,

. avec la Commune de Saint-James, la convention 2014-AGRI-59 jointe en annexe 16,

. avec l'association Comice Agricole de Torigni, la convention 2014-AGRI-60 jointe en annexe 17,

. avec la Communauté de Communes de Cambremer, la convention 2014-AGRI-61 jointe en annexe 18,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-378**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	*Filière pêche en fonctionnement*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 052 972 €, votée en 2014, un montant de 360 912 € au titre de l'opération « P240O002 Filière pêche » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget de la Région, au titre de l'opération « P240O002 Filière pêche », les subventions suivantes :

. 8 000 € à la Commune de Port en Bessin, pour la mise en œuvre de la fête « Le goût du large, fête de la coquille Saint-Jacques et des produits de la pêche, festival de chants de marins et forum des métiers de la pêche » - édition 2014, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 77 890 € TTC,

. 4 800 € à l'association Mer et terroir en Cotentin, pour la mise en œuvre de « La fête des produits de la mer et du terroir » - édition 2014, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 26 600 € TTC,

. 2 000 € à la Commune de Honfleur, pour la mise en œuvre de « La fête de la crevette » - édition 2014, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 23 375 € TTC,

. 5 200 € à l'office du tourisme de Ouistreham, pour la mise en œuvre de « La fête de la coquille et de la gastronomie » - édition 2014, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 25 880 € TTC,

. 10 000 € à la CCI centre et sud Manche, pour la mise en œuvre du « Festival des coquillages et des crustacés » - édition 2014, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 90 000 € HT,

. 110 000 € à Normandie Fraîcheur mer, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2014, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 343 590 € HT,

. 120 912 € au Comité Régional des Pêches Maritimes et des élevages marins répartis comme suit :

* 96 752 € pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2014, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 205 840 € TTC,
* 24 160 € pour la réalisation de l'étude intitulée : « « Vers une définition d'une stratégie de filière partagée pour répondre aux nouveaux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 30 200 € TTC,

. 50 000 € à l'Organisation de Producteurs de Basse-Normandie pour la mise en œuvre de son projet sur le rejet 0, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 80 092,11 € TTC,

. 50 000 € à l'ARDECOM, pour la mise en œuvre de son projet présenté dans le cadre de l'appel à projets « Réflexions stratégiques collectives pour un plan opérationnel de dynamisation et pérennisation économique des filières agricoles et ressources marines », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 65 580 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

. avec la Commune de Port en Bessin, la convention n° 2014 PCM 31, pour la mise en œuvre de la fête « Le goût du large, fête de la coquille Saint-Jacques et des produits de la pêche, festival de chants de marins et forum des métiers de la pêche » - édition 2014, jointe en annexe 1,

. avec l'association Mer & Terroir en Cotentin, la convention n° 2014 PCM 32, pour la mise en œuvre de « La fête des produits de la mer et du terroir » - édition 2014, jointe en annexe 2,

. avec la Commune de Honfleur, la convention n° 2014 PCM 33, pour la mise en œuvre de « La fête de la crevette » - édition 2014, jointe en annexe 3,

. avec l'office du Tourisme de Ouistreham, la convention n° 2014 PCM 34, pour la mise en œuvre de « La fête de la coquille et de la gastronomie » - édition 2014, jointe en annexe 4,

. avec la CCI du centre et sud Manche, la convention n° 2014 PCM 35, pour la mise en œuvre du « Festival des coquillages et des crustacés » - édition 2014, jointe en annexe 5,

. avec Normandie Fraîcheur Mer, la convention n° 2014 PCM 36, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2014, jointe en annexe 6,

. avec le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, la convention n° 2014 PCM 37, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2014, jointe en annexe 7,

. avec l'Organisation de Producteurs de Basse Normandie, la convention n° 2014 PCM 38, pour la mise en œuvre de son projet sur le rejet 0, jointe en annexe 8,

. avec le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, la convention n° 2014 PCM 39, pour la réalisation de l'étude intitulée : « « *Vers une définition d'une stratégie de filière partagée pour répondre aux nouveaux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux* », jointe en annexe 9,

. avec l'ARDECOM, la convention n° 2014 PCM 40, pour la mise en œuvre de son projet présenté dans le cadre de l'appel à projets « Réflexions stratégiques collectives pour un plan opérationnel de dynamisation et pérennisation économique des filières agricoles et ressources marines», jointe en annexe 10,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-379**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	*Filière pêche en investissement*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P240 Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 200 000 €, votée en 2014, un montant de 39 980,48 € au titre de l'opération « P240O002 -filière pêche » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération « P240O002 -filière pêche », les subventions suivantes :

. 30 000,00 € à un bénéficiaire, au titre des investissements à bord des navires de pêche, conformément au règlement régional adopté en assemblée plénière du 24 avril 2014, la subvention étant indiquée dans l'annexe 1 ;

. 9 980,48 € au Conseil Général du Calvados, pour la modernisation du Centre Logistique de Débarque de Grandcamp Maisy, pour un montant total éligible de 1 009 901,00 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

. avec Monsieur Sigvin MAHIEU, la convention n° 2014-PCM-41, pour la modernisation de son navire « DAVID », jointe en annexe 2,

. avec le Conseil Général du Calvados, l'avenant n°2 à la convention n° 2011-P-12, pour la modernisation du Centre Logistique de Débarque de Grandcamp-Maisy, joint en annexe 3,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-380**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	*Filière cultures marines en fonctionnement*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 052 972 €, votée en 2014, un montant de 80 400,00 € au titre de l'opération « P240O003 Filière Cultures Marines » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération « P240O003 - Filière cultures marines », les subventions suivantes :

. 42 400 € au titre de la réflexion stratégique engagé par le CRC sur l'AAP « stratégie filières », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 53 000,00 € TTC ;

. 38 000,00 € pour la mise en œuvre du prévisionnel d'actions 2014 du CRC, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 65 000,00 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

. avec le CRC Normandie-Mer du Nord, la convention 2014-PCM-42, pour la mise en œuvre de leur réflexion stratégique de filière, jointe en annexe 1;

. avec le CRC Normandie-Mer du Nord la convention 2014-PCM-43, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2014, jointe en annexe 2;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-381**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	*Filière cultures marines en investissement*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 200 000 €, votée en 2014, un montant de 180 442,00 € au titre de l'opération « P240O003 - Filière cultures marines » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, les subventions d'un montant total de 180 442,00 € aux bénéficiaires figurant en annexe 1 et annexe 2, au titre du soutien au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables, conformément au règlement régional adopté en assemblée plénière du 24 avril 2014 : investissement en aquaculture et projet pilote ; les subventions sont réparties comme suit :

. 30 000 € pour le projet d'investissement porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la mise en œuvre du projet de travaux de confortement des ouvrages de pompage en mer et de rejets en mer sur la plage de Bréville sur mer, pour un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 90 700 € HT,

. 30 000 € pour le bénéficiaire présenté en annexe 1,

. 120 442,00 € pour la mise en œuvre des trois projets pilotes : « projet valorisation des truites de Basse Normandie » sur un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 125 983 € HT et « Etude de faisabilité d'un élevage de smolts en dehors de la rade de Cherbourg » sur un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 110 850 € HT et 28 200 € TTC et « culture biologique de spirulines » pour un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 30 001 € HT , repartis comme suit :

. 61 341,50 € pour le projet : « projet valorisation des truites de Basse Normandie » répartis comme suit :
* 30 000 € pour la SNC les moulins sur un montant total éligible de 62 000 € HT,
* 30 000 € pour la Société Nouvelle Pêcherie de Normandie sur un montant total éligible de 61 300 € HT,
* 1 341,50 € pour l'Actalia Innovation sur un montant total éligible de 2 683 € HT ;

. 44 100 € pour le projet « Etude de faisabilité d'un élevage de smolts en dehors de la rade de Cherbourg » répartis comme suit :
* 30 000 € pour GMG Saumon de France sur un montant total éligible de 110 850 € HT,
* 14 100 € pour le Cnam Intechmer sur un montant total éligible de 28 200 € TTC,

. 15 000,50 € à la société HYES pour la mise en œuvre du projet « culture biologique de spirulines » pour un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 30 001 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

. avec la CCI Centre et Sud Manche, la convention n° 2014-PCM-45 pour la mise en œuvre du projet de confortement des ouvrages de pompage en mer et de rejets en mer sur la plage de Bréville sur mer, jointe en annexe 3,

. avec Monsieur Christophe K'Dual, la convention n° 2014-PCM-44 pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 4,

. avec SNC les Moulins, la convention n° 2014-PCM-46 pour la mise en œuvre du projet « Valorisation de la truite de Basse Normandie », jointe en annexe 5,

. avec GMG, la convention n° 2014-PCM-47pour la mise en œuvre du projet « Etude de faisabilité d'un élevage de smolts en dehors de la rade de Cherbourg », jointe en annexe 6,

. avec HYES, la convention n° 2014-PCM-48 pour la mise en œuvre du projet « Culture biologique de spiruline » jointe en annexe 7,

. l'avenant n°1 de la convention 2014 PCM 19, pour la mise en œuvre du projet pilote « Mise au point d'un process innovant de culture et de récolte de spiruline » joint en annexe 8,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-382**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	*Etudes et recherche en fonctionnement*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

. avec l'Organisation de Producteurs de Basse-Normandie, l'avenant n°1 à la convention 2013-PCM-38, pour la réalisation du programme : « Essais de pêche du pétoncle à la drague » joint en annexe 1,

. avec l'Université de Caen, l'avenant n° 1 à la convention 2013-PCM-07, pour la réalisation du programme « GEDANOR » joint en annexe 2,

. avec l'Université de Caen, l'avenant n° 1 à la convention 2013-PCM-29, pour la réalisation du programme « Pêcherie de céphalopodes : outils pour gérer la ressource, préserver le recrutement et valoriser la production » joint en annexe 3,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-383**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	*Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 2 551 000 €, votée en 2014, un montant total de 83 274,09 €, dont :

. 74 824,09 € au titre de l'opération « P053O001 – Cité des Métiers »,
. 8 450,00 € au titre de l'opération « P053O00**6 –** VAE **» ;**

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

* au titre de la Cité des Métiers :

. 30 000,00 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin,
. 20 000,00 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du PAPAO,
. 22 364,09 € aux organisateurs des sélections régionales des olympiades, répartis conformément à l'annexe 3 jointe,
. 2 460,00 € à Equilivre,

* au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience :

. 8 450,00 € répartis conformément à l'annexe 1 jointe,

* au titre du partenariat :

. 25 000,00 € au FAFIEC ;

- de prendre en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration des deux personnes lors de la finale nationale des Euroskills à Lille du 2 au 4 octobre 2014 ;

- de signer le mandat afin d'être partenaire du projet européen « Winds and Tides » joint en annexe 2 ;

- de modifier la délibération n° CP 14-04-233 de la Commission Permanente du 25 avril 2014 comme suit :

. la subvention de 25 000 € initialement attribuée au SYNTEC NUMERIQUE dans le cadre de la déclinaison régionale du Contrat d'Etude Prospective national du Numérique et de la réalisation d'un guide des métiers du numérique en Basse-Normandie est transférée au FAFIEC, Organisme Paritaire Collecteur Agréé prenant en charge le co-financement apporté par la branche professionnelle ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-384**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Verser les indemnités compensatrices à la formation des apprentis (P055)
Titre	*Indemnités Compensatrices Forfaitaires aux Employeurs d'Apprentis - Label qualité Région Apprentissage*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, au titre de l'opération « P055O001 – Indemniser les employeurs d'apprentis », les subventions suivantes :

. 17 **400 € répartis** conformément à l'annexe 1 jointe, au titre du **Label Qualité Région Apprentissage des Indemnités Compensatrices Forfaitaires aux Employeurs d'Apprentis, ces aides étant forfaitaires**,

. 11 600 € répartis conformément à l'annexe 2 jointe, au titre de l'aide à la formation des Maîtres d'Apprentissage des Indemnités Compensatrices Forfaitaires aux Employeurs d'Apprentis, ces aides étant forfaitaires ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-385**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le fonctionnement des CFA (P051)
Titre	*Subventions de fonctionnement des CFA pour 2014*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d’approuver le montant maximal de 32 281 300 € de la subvention de fonctionnement des CFA au titre de l’année 2014, réparti conformément à l’annexe 1 jointe ;

- d’autoriser le Président à signer :

. la convention type, jointe en annexe 2 reprenant ce montant maximal ;

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-386**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner et équiper les apprentis (P050)
Titre	*Accompagner et équiper les apprentis*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P050 - Accompagner et équiper les apprentis », de 3 770 000 €, votée en 2014, un montant total de 715 334,03 € dont :

. 47 594,72 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA »,
. 92 874,11 € au titre de l'opération « P050O004 – Education à la citoyenneté et question de société »,
. 53 686,60 € au titre de l'opération « P050O005 – Mobilité des apprentis »,
. 63 270,92 € au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté »,
. 452 907,68 € au titre de l'opération « P050O001 – Aide aux apprentis Equipement de Protection Individuelle, Boite A Outils »,
. 5 000 € au titre de l'opération « P050O007 – Qualité, expérimentation, et développement durable » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :

. 47 594,72 € répartis conformément à l'annexe 1 jointe, au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA », ces aides étant forfaitaires,

. 146 560,71 € conformément à l'annexe 2 jointe, au titre de l'appel à projet régional répartis ainsi :
* 92 874,11 € au titre de l'opération « P050O004 – Education à la citoyenneté et question de société », ces aides étant proportionnelles,
* 53 686,60 € au titre de l'opération « P050O005 – Mobilité des apprentis », ces aides étant proportionnelles,

. 63 270,92 € à l'association ALFAH au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,

. 452 907,68 € conformément à l'annexe 3 jointe, au titre de l'opération « P050O001 – Aide aux apprentis EPI BAO », ces aides étant forfaitaires,

. 5 000 € à l'association régionale ARDIR de Basse-Normandie, au titre de l'opération « P050O007 – Qualité, expérimentation, et développement durable », cette aide étant forfaitaire ;

- de valider la répartition par formation de l'aide aux Equipements de protection individuelle, de la Tenue professionnelle et de la Boîte à outils des apprentis, conformément à l'annexe 4 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

. pour les aides versées au titre de l'opération « P050O001 – Aide aux apprentis EPI BAO » :
* si l'aide est inférieure à 23 000 €, la totalité de la subvention sera versée à la notification de la convention,
* si l'aide est supérieure à 23 000 €, 60 % de la subvention sera versée à la notification de la convention, le solde versé sur présentation du bilan produit à la fin du premier trimestre 2015,

. pour l'aide versée au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté » pour ALFAH :
* 60 % à la notification de la convention,
* le solde au vu du bilan ;

. pour l'aide versée au titre de l'opération « P050O007 – Qualité, expérimentation, et développement durable », pour l'association régionale ARDIR de Basse-Normandie : la totalité de la subvention sera versée à la notification de la convention ;

- de déroger au Règlement des subventions régionales concernant les modalités de paiement de l'appel à projet régional selon les modalités suivantes : un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention. Le solde sera versé à réception des justificatifs financiers et qualitatifs. Dans le cas où le

montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

. les conventions types jointes en annexes 5, 6 et 7,

. la convention avec l'association régionale ARDIR de Basse-Normandie jointe en annexe 8,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-387**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Améliorer les équipements pédagogiques des CFA (P052)
Titre	*Investissements pédagogiques*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P052 - Améliorer les équipements pédagogiques des CFA », de 1 165 000 €, votée pour 2014, un montant total de 377 366,40 € au titre de l'opération « P052O001 – Investissement pédagogique CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du budget 2014 de la Région, des subventions d'un montant total de 377 366,40 €, proportionnelles, sur la base des taux d'intervention détaillés en annexe 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés au prorata de la réalisation, sur justificatifs dûment certifiés. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office des subventions ;

- d'autoriser le Président à signer :

. la convention type jointe en annexe 2,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-388**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
Titre	*Formation contrats aidés, Emplois Tremplins* *Formation des actifs et ingénierie*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 598 000 € votée pour 2014, un montant total de 211 874,20 € ventilé comme suit :

. 74 899,20 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir »,
. 137 955 € au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

. 74 899,20 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir », ces aides étant proportionnelles, et réparties conformément aux annexes jointes n°1 et 2,

. 66 000 € à ANFH, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs », cette aide étant proportionnelle, sur la base d'un taux d'intervention de 100 %,

. 15 000 € à CEFEDEM, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs », cette aide étant proportionnelle, sur la base d'un taux d'intervention de 53,76 %,

. 16 380 € à CDFA, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs », cette aide étant proportionnelle, sur la base d'un taux d'intervention de 31,68 %,

. 10 000 € à ORIFF-PL, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs », cette aide étant proportionnelle, sur la base d'un taux d'intervention de 25,54 %,

. 16 100 € à Normandie Incubation, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs », cette aide étant proportionnelle, sur la base d'un taux d'intervention de 57,13 %,

. 1 425 € à Districo-Saint-Lô, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs », cette aide étant proportionnelle, sur la base d'un taux d'intervention de 25 %,

. 5 050 € à Agrial, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs », cette aide étant proportionnelle sur la base d'un taux d'intervention de 25 %,

. 8 000 € à Syndicat Mixte du Pays d'Auge Nord au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs », cette aide étant proportionnelle sur la base d'un taux d'intervention de 12,79 % ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

* au titre du dispositif Formation des actifs et ingénierie – hors ANFH :

. un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention,
. le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,
. de déroger ainsi, pour les subventions inférieures à 23 000 €, au règlement des subventions régionales,

* au titre de la subvention versée à ANFH :

. un premier versement de 60% de la subvention sera versé à la notification de la convention,
. des paiements intermédiaires pourront avoir lieu au 30 mars de chaque année, sur présentation d'états des consommations intermédiaires,
. le solde sera versé à réception des justificatifs financiers et qualitatifs,
. de déroger ainsi au règlement des subventions régionales ;

* au titre du dispositif Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir, par dérogation au règlement des subventions régionales, la totalité de l'aide sera versée à réception des pièces justificatives de la dépense ;

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

. les conventions jointes en annexes 3, 4 et 5,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-389**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif (P161)
Titre	*Aide à l'emploi et à la pérénisation des emplois tremplins* *Accompagnement des emplois d'avenir*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif » de 1 006 950 € votée pour 2014, un montant total de 118 900 € :

. 5 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi »,
. 113 900 € au titre de l'opération « P162O002 Accompagner les emplois d'avenir » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget Primitif de la Région :

. 5 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi », répartis conformément à l'annexe n °2 jointe et conformément aux modalités financières définies dans le Règlement d'intervention du dispositif, aide forfaitaire,

. 113 900 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagner les emplois d'avenir » répartis conformément à l'annexe n°°3 et conformément aux modalités financières définies dans le Règlement d'intervention du dispositif ;

- de transférer à compter du 1er septembre 2014, l'aide accordée par délibération n° 12-391 de la Commission Permanente du 29 juin 2012 à l'association « GE Groupement Pongiste Coutances Gouville/Coutainville », à l'association « JA Coutances Tennis de Table » à Coutances, conformément à l'annexe n °1 ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la commission permanente ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

. au titre de l'aide à l'accompagnement des emplois tremplins, le versement se fera à la signature de la convention,
. au titre de l'aide à l'accompagnement des emplois d'avenir, le versement se fera une fois par an à date anniversaire du contrat de travail du salarié embauché ; dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger ainsi au règlement des subventions régionales ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 7 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-390**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
Titre	*Espaces Locaux d'Activités Novatrices*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P164 « Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 7 390 000 € votée pour 2014 un montant total de 1 079 151 € au titre de l'opération P164O001 « ElanS » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, un montant total de 1 079 151 € au titre de l'opération P164O001 « ElanS », ces aides étant proportionnelles, et réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe n° 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

. le premier versement de 70 % de la subvention sera versé à la réception des fiches des stagiaires entrés en formation,
. le solde sera versé à réception des justificatifs financiers et qualitatifs,
. de déroger ainsi au Règlement des subventions régionales concernant les modalités de paiement de l'aide versée,
. dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations conformément aux annexes n °2, 3 et 4 jointes, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- d'autoriser le Président à signer :

. la convention-type jointe en annexe n°5,
. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-391**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	*Marchés publics de formation*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d’affecter sur l’autorisation d’engagement « P162 Former pour qualifier – diplômer les demandeurs d’emploi » de 82 777 490 € votée pour 2014, un montant total de 12 665 498 €, au titre de l’opération « P162O004 Qualif » ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations conformément à l’annexe n°2 jointe, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail, par l’intermédiaire de l’ASP ;

- d’autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-392**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	*Qualif programme Individuel* *Une Formation, Un Emploi*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 79 002 796 € votée pour 2014 un montant total de 9 702 € ventilé comme suit :

. 9 702 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel» ;

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 79 002 796 € votée pour 2014 un montant total de 330 743,71 € ventilé comme suit :

. 34 332,11 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel» ;
. 296 411,60 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région les subventions suivantes :

. 34 332,11 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel», répartis conformément à l'annexe jointe n°1,

. 5 852 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations individuelles répartis conformément à l'annexe jointe n°2,

. 290 559,60 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations collectives réparties conformément à l'annexe jointe n°3 ;

- de modifier au titre de Une Formation, un Emploi l'annexe n°1 relative à la délibération n° CP 14-04-237 de la Commission Permanente du 25 avril 2014 conformément à l'annexe n°4 jointe ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, et d'autoriser l'entrée en formation entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la commission permanente ;

- de prévoir, pour les subventions versées au titre du dispositif « Une Formation, Un emploi » les modalités de paiement suivantes, dérogatoires au Règlement des subventions régionales :

. un premier versement de 40% de la subvention sera versé à la réception des fiches des stagiaires entrés en formation ;
. le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs ;
. dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses -prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de prévoir, pour les subventions versées au titre du dispositif « Qualif – programme individuel » les modalités de paiement suivantes, dérogatoires au Règlement des subventions régionales :

. un premier versement de 50 % de la subvention sera versé à la réception de l'attestation d'entrée en formation ;
. le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes jointes n° 5, n° 6 et n° 7, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d’autoriser le Président à signer :

. la convention-type jointe en annexe 8,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-393**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	*Qualif*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 79 002 796 € votée pour 2014, un montant total de 2 184 € au titre de l'opération P162O004 « Qualif » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région une subvention de 2 184 € au titre de l'opération P162O004 « Qualif », à la Direction Régionale de l'AFPA Basse-Normandie, pour la mise en œuvre d'une pré-qualification aux métiers du démantèlement nucléaire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-394**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	*Fonds social européen - Régularisations - Nouvelles programmations*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d’approuver le réajustement des opérations cofinancées par le Fonds social européen tel qu’il figure en annexe 1 ;

- de valider l’extension de l’intervention du FSE 2007-2013 sur une partie des actions du programme Qualif 2014-2016, en appliquant les conditions d’intervention du FSE en vigueur pour le programme Qualif 2013, telle qu’elle figure en annexe 2 ;

- d’approuver la pré-programmation de l’intervention du FSE 2014-2020 sur une partie des actions du programme Qualif 2014-2016, conformément à l’annexe 3 ;

- d’autoriser le Président à :

. effectuer une demande de FSE 2007-2013 complémentaire sur les actions de l’annexe 2 si des reliquats de crédits devenaient disponibles,

. assurer la gestion d’une subvention européenne de 85 681 € pour le projet Movil’FP dans le cadre du programme Erasmus+,

. signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-395**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Garantir les conditions de la formation (P163)
Titre	*Programme de professionnalisation des acteurs de la Formation Professionnelle 2014* *Organisations syndicales* *Dépenses diverses transversales*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P163 Garantir les conditions de la formation » de 2 593 000 € votée pour 2014, un montant total de 111 222 € réparti ainsi :

. 15 000 € au titre de l'opération « P163O001 Moderniser les outils »,

. 96 222 € au titre de l'opération « P163O002 Aide aux organisations syndicales » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

. 15 000 € à l'ERREFOM au titre de l'opération « P163O001 Moderniser les outils »,

. 96 222 € au titre de l'opération « P163O002 Aide aux organisations syndicales », ces financements étant forfaitaires et répartis conformément à l'annexe n° 3 jointe,

. 1 860 € à Jean-Paul MARTIN, dans le cadre de son intervention lors de la conférence du 22 mai 2014 relative à la mise en œuvre de la loi « formation professionnelle, emploi et démocratie sociale » du 5 mars 2014 ;

- de prendre en charge, sur le chapitre 931 du Budget 2014 de la Région, au titre de l'opération « P163O005 Dépenses diverses transversales FP », les frais d'hébergement et de restauration de M. et Mme BARON, du 10 au 11 avril 2014, dans le cadre de leur participation à une journée consacrée aux ELAN's, en paiement direct auprès de l'hôtel-restaurant « La Crémaillère » ;

- d'imputer sur les crédits du chapitre 931, la somme prévisionnelle totale de 2 103 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

. au titre de l'aide aux organisations syndicales : la totalité de l'aide sera versée à la notification de la convention,

. à l'ERREFOM : la totalité de l'aide sera versée à la notification de la convention. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au Règlement des subventions régionales concernant les modalités de paiement de l'aide versée à la CFDT (subvention supérieure à 23 000 €) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour les montants attribués ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

. les conventions-types jointes en annexes n°1 et n°2,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-396**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	*Aides aux entreprises*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur :

* l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 12 300 000 € votée

en 2014 les montants suivants :
. 244 000 € au titre de l'opération P300O007 PRCE,
. 3 **805 614** € au titre de l'opération P300O001 ARE **dont 49 600 € au titre de la bonification éco conditionnalité ;**

* l'AE « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 1 415 000 € votée en 2014 un montant de 91 581 € au titre de l'opération P300O006 opérations export ;

.

- d'attribuer sur :

* le chapitre 909 du budget 2014 de la Région les montants suivants :

. des subventions pour un montant total de 244 000 € au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,
. des prêts à taux zéro pour un montant total de 2 406 014 €, au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2 ;
. des prêts à taux zéro pour un montant total de 1 350 000 €, au titre de l'AFR, conformément à l'annexe 2 ;
. des subventions pour un montant total de 49 600 € au titre de la bonification du dispositif éco conditionnalité, récapitulé en annexe 3. Cette démarche d'éco conditionnalité vise à sensibiliser les entreprises bas-normandes au développement durable. Au final, si l'entreprise respecte ses engagements, la Région attribue une bonification égale à 10% du montant alloué ;

* le chapitre 939 du budget 2014 de la Région au titre de l'APPEX Collectif les subventions suivantes;

. 21 036 € à la CCI INTERNATIONAL NORMANDIE pour la mission Asie ;
. 48 035 € à la CCIR INTERNATIONAL NORMANDIE pour la mission Amérique ;
. 22 510 € à l'ASSOCIATION NORMANDIE REFIT.

- de se prononcer favorablement, au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi de la garantie sollicitée sur les prêts des entreprises répertoriées en annexe 4 ;

- d'accorder les reports d'échéance de remboursement des ARE et ACML aux sociétés et dans les conditions suivantes :

. SARL MENUISERIE BARON INDUSTRIE, ARE accordée par délibération n°12-554 du 21 septembre 2012 ;

Echéancier initial	Nouvel échéancier
Mai 2014 : 99 600 €	Juillet 2014 : 72 000 €
Mai 2015 : 99 600 €	Mai 2015 : 75 600 €
Mai 2016 : 99 800 €	Mai 2016 : 75 600 €
Mai 2017 : 0 €	Mai 2017 : 75 800 €

. SAS ESSENCES FINES, ACML accordée par délibération n°10-750 du 19 novembre 2010 ;

Echéancier en cours modifié lors de la CP du 17/05/2013	Nouvel échéancier
Mai 2013 12 000 €	Totalement remboursée
Mai 2014 75 500 €	Novembre 2014 12 000 €
Mai 2015 87 500 €	Novembre 2015 60 000 €
Mai 2016 87 500 €	Novembre 2016 60 000 €

Mai 2017 87 500 €	Novembre 2017 102 800 €
	Novembre 2018 103 200 €

. SA HELLER JOUSTRA, ARE accordée par délibération n° 11-733 du 21 octobre 2011 :

Echéancier Initial	Nouvel Echéancier proposé
Mai 2013 : 75 000 €- réglé	
Mai 2014 : 75 000 €	Mai 2015 : 75 000 €
Mai 2015 : 75 000 €	Mai 2016 : 75 000 €

. SAS BS2I à Honfleur (14), ARE accordée par délibération n°11-67 du 28 janvier 2011 :

Echéancier initial	Nouvel échéancier
Mai 2012 : 50 000 €-réglé	
Mai 2013 : 18 000 €-dont 4500 € réglé Mai 2014 : 50 000 €	Mai 2015 : 50 000 €
Mai 2015 : 50 000 €	Mai 2016 : 50 000€
Mai 2016 : 32 000 €	Mai 2017 : 32 000 €

. SARL EFINOR MARINE, ARE accordée de 500 000 € par délibération n° 12-673 du 26 octobre 2012 :

Echéancier initial		**Echéancier révisé**	
décembre 2013	500 000 €		annuité
		juillet 2014	250 000 €
		juillet 2015	250 000 €
	500 000 €		**500 000 €**

Et de procéder à une annulation partielle du titre n° 945 de 2014 de 250 000 € pour ramener le titre à un montant de 250 000 €, correspondant à l'échéancier révisé ;

. SA PSA PEUGEOT CITROEN, ARE accordée de 3 333 300 € par délibération n°11-850 du 25 novembre 2011 :

	Echéancier initial	Nouvel échéancier
mai 2013	833 325 € ®	833 325 €
mai 2014	833 325 € ®	833 325 €
mai 2015	833 325 €	0
mai 2016	833 325 €	0
mai 2017	0	833 325 €
mai 2018	0	833 325 €

® SA PSA PEUGEOT CITROEN a déjà remboursé les échéances de 2013 et 2014 pour les trois Collectivités

- de modifier la délibération n° CP 14-04-243 en date du 25 avril 2014 relative à l'octroi de subvention APPEX dans les conditions suivantes :

. la subvention accordée à la SARL LE MANOIR DES ABEILLES à Pontorson, est portée à 33 225 € pour la réalisation de missions en Chine et au Japon, d'outils de communication, pour le dépôt de brevets et protection de marque et pour des conseils juridiques ;

. la SAS WANPULSE à Granville bénéficie à titre exceptionnel du taux d'intervention applicable aux primo-exportateurs, pour la réalisation de missions de prospection aux USA, en Russie, Inde et Chine/Taïwan ;

- de conditionner le versement des ARE accordées à SPARCRAFT et à CMN aux engagements suivants :
. engagement de la holding DECK DEVELOPPEMENT de se substituer à SPARCRAFT pour honorer le remboursement du prêt du 276 000 € en cas de défaillance de cette dernière ;

. engagement d'AXE GROUP de se substituer à AXE METAL pour honorer le remboursement du prêt de 340 000 € en cas de défaillance de cette dernière ;

- de se prononcer favorablement, au titre du Prêt Participatif de Développement à l'International octroyé aux entreprises répertoriées en annexe 5 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-397**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
Titre	*Plan d'action, création, reprise et transmission d'entreprises*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Mme ERRARD ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif à la CAE "Les chantiers de demain",

- d'affecter sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 2 164 496 € votée en 2014 les montants de :
  . 116 000 € au titre de l'opération P301O008 Partenariat/actions,
  . 244 200 € au titre de l'opération P301O010 Redynamisation économique des territoires,

- d'affecter sur l'AP « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 775 000 € votée en 2014 un montant de 5 800 € au titre de l'opération P301O010 Redynamisation économique des territoires ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région les subventions suivantes :
  . 75 000 € à l'URSCOP Ouest au titre de la mise en œuvre de son programme d'actions 2014,
  . 18 600 € au Réseau Entreprendre en Basse-Normandie au titre de son activité 2014,
  . 10 000 € à L'ETAPE à Vire au titre de son activité 2014,
  . 10 000 € à l'EPLEFPA-CFPPA de Sées au titre de son activité 2014,
  . 224 200 € à la Coopérative d'Activité et d'Emploi « Les Chantiers de demain » au titre de son programme triennal 2014-2016 ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région une subvention d'un montant de 5 800 € à la Coopérative d'Activité et d'Emploi « Les Chantiers de demain » en contrepartie du programme LEADER ;

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 10 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-398**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer l'économie sociale et solidaire (P302)
Titre	*Renforcer l'outil ' finance solidaire ' / Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS / Susciter l'innovation sociale par les acteurs de l'ESS sur les territoires*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter :
- sur l'AE « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 940 000 €, votée en 2014
  - 16 170 € au titre de l'opération P302O001 « Renforcer l'outil Finance solidaire »,
  - 29 800 € **au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS » ;**
- sur l'AP « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 375 000 €, votée en 2014
  - 30 730 € au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS » ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, une subvention forfaitaire de 1 500 € à l'Association des Cigales des Pays de la Loire, pour sa démarche de promotion et d'émergence de Cigales sur le territoire bas-normand en 2014 ;

- de procéder au versement de cette subvention selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :
  - 1 500 € sur demande du bénéficiaire après notification de la convention, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire,
  - en 2015, au plus tard le 2 mars, le bénéficiaire transmettra un bilan de l'opération ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, une subvention maximale de 14 670 € à l'Association Act'terre Solidaire, pour l'expérimentation d'une monnaie locale complémentaire de juillet 2014 à juin 2015 sur le bassin de vie de Caen ;

- de procéder au versement de cette subvention selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :
  - acompte sur demande du bénéficiaire après notification de la convention, à hauteur de 75 % de la subvention, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire,
  - solde en 2015, sur demande du bénéficiaire au plus tard le 4 septembre, sur présentation d'un bilan de l'opération et du plan de financement définitif de l'opération ;
- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, une subvention forfaitaire de 2 800 € à l'Association ECOPYA, pour l'organisation de « la fête au Bouquetot » à Saint Pierre-Azif le 21 septembre 2014 ;

- de procéder au versement de cette subvention selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :
  - 2 800 € sur demande du bénéficiaire après notification de la convention, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire,
  - en 2014, au plus tard le 21 novembre, le bénéficiaire transmettra un bilan de l'opération et le plan de financement définitif de l'opération ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, une subvention maximale de 18 000 € à l'association Normandie Equitable, pour l'opération « une fenêtre sur la Normandie solidaire, alternative et créative ! » sur le Village des Jeux Equestres Mondiaux du 24 août au 9 septembre 2014 ;

- de procéder au versement de cette subvention selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :
  - acompte sur demande du bénéficiaire après notification de la convention, à hauteur de 75 % de la subvention, soit 13 500 €, sur présentation d'une attestation datée et signée par la structure organisatrice, de la participation effective du bénéficiaire au Village des Jeux, et d'un relevé d'identité bancaire,
  - solde en 2014, sur demande du bénéficiaire au plus tard le 12 novembre, sur

présentation d'un bilan de l'opération et du plan de financement définitif de l'opération ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

• d'attribuer à titre dérogatoire sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, une subvention maximale de 9 000 € à l'ARDES (Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire), au titre du financement de l'accompagnement avant début d'activité dans le cadre du règlement des « Aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » voté le 27 juin 2013 ;

- de prendre en compte les vigilances indiquées dans le tableau en annexe 2 ;

- **d'annuler l'aide régionale et de demander le remboursement de ce qui aura pu être versé, dans le cas où il apparaît - a posteriori - que le collectif concerné par un projet correspondait à une structure créée au moment du dépôt du dossier de demande de subvention ;**

- de procéder au versement de cette subvention selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :
  - 50% du montant prévisionnel des frais d'accompagnement, soit 4 500 €, à la notification de la convention,
  - le solde du financement des frais d'accompagnement sur la base d'un justificatif du temps et des frais de la mission d'accompagnement, du bilan de l'opération et du plan de financement définitif de l'opération ;
- de prendre en compte les dérogations suivantes :
  - de ne pas considérer de durée minimale d'accompagnement avant création,
  - de ne pas financer le travail de réalisation des livrables « cahier des charges », « proposition d'accompagnement », « calendrier » et « budget »,
  - de ne pas apporter de financement au titre d'éventuelles dépenses spécifiques du collectif porteur de projet ;
- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

• d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre du règlement des « Aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » voté le 27 juin 2013, les subventions maximales suivantes :

- 20 000 € correspondant à 34% du montant prévisionnel éligible de l'opération, à la Société Coopérative de Production à Responsabilité limitée, à Capital Variable, La Falue,
- 8 745 € correspondant à 55% du montant prévisionnel éligible de l'opération, et un prêt à taux zéro de 1 985 € à AMORGOS CANTINE PAYSANNE ;
- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :
  - dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle subventionnable, la participation de la Région sera réduite au prorata. Dans cette hypothèse, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire, sauf lorsque le solde restant dû permet de couvrir la réduction de subvention,
  - le calendrier prévisionnel de l'opération correspond à un démarrage au
    → 1er juillet 2014 pour la Scop La Falue,
    → 1er août 2014 pour AMORGOS CANTINE PAYSANNE,
  - modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :
    → de prévoir le remboursement du prêt de 1 985 € en 2 échéances aux dates suivantes : 15 mai 2015 pour 993 € et 15 mai 2016 pour 992 €,
    → de conditionner le versement de la subvention à la mobilisation d'un prêt et d'une garantie d'emprunt bancaire auprès d'un organisme financier, permettant d'équilibrer le plan de financement du programme d'investissement de la SCIC Amorgos, la cantine paysanne,
    → de déroger à la règle selon laquelle SCOP de plus de 3 ans d'existence, qui emploient en contrat à durée indéterminée plus de 5 « équivalent temps plein »,

et qui réalisent un chiffre d'affaires excédant 300 000 € sont inéligibles au dispositif d'aide à l'investissement matériel,
→ d'autoriser le versement d'un acompte à hauteur minimale de 33%, sur demande expresse du bénéficiaire et de l'autoriser à titre dérogatoire sur la base de factures pro forma correspondant au moins à 33% de réalisation du programme d'investissement prévisionnel éligible ;

• de modifier la délibération n°14-04-246 du 25 avril 2014 relative à l'attribution
- d'une subvention forfaitaire de 50 000 € à l'Adie (association pour le droit à l'initiative économique),
- d'une subvention globale de 100 000 €, avec une part forfaitaire (54 000 €) et une part maximale (46 000 €), à l'association Basse-Normandie Active,
- d'une subvention maximale de 40 000 € à la CAE (coopérative d'activités et d'emploi) CREA COOP 14 intervenant dans le Calvados,
- d'une subvention maximale de 65 000 € à la CAE Crescendo intervenant dans la Manche et l'Orne,
- d'une subvention globale, hors mission DLAR (dispositif local d'accompagnement régional), de 123 000 €, avec une part forfaitaire (62 000 €) et une part maximale (61 000 €) à la CRESS (chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Basse-Normandie),
- de la façon suivante : remplacer dans la convention d'application, la date limite, initialement fixée au 2 mars 2015, par le 30 juin 2015, pour la transmission des pièces permettant le versement du solde de la subvention ;

• de modifier la délibération n°13-09-555 du 27 septembre 2013 relative à l'attribution d'une subvention maximale de **20 000 € à** l'Association « Expansion 2+1 », de la façon suivante : prendre en compte dans la convention d'application, par voie d'avenant, les nouveaux éléments (objectifs chiffrés et budget prévisionnel) ;

• de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage de l'opération au
- 1er janvier 2014 pour l'Association des Cigales des Pays de la Loire,
- 18 avril 2014 pour l'ARDES ;

• d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-399**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir la recherche publique (P280)
Titre	*Cofinancement de projets nationaux et soutien aux partenariats* *Soutien aux allocations doctorales* *Diffusion de la culture scientifique*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

. sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 4 243 824 € votée en 2014, les montants suivants :

- 1 751 811 € au **titre de l'opération « P280O026 – Soutien aux allocations doctorales »,**
- 3 130 € au titre de l'opération « P280O024 – Diffusion de la culture scientifique »,

. sur l'AE « P282 – Soutenir les grands projets de recherche » de 400 000 € votée en 2014, un montant de 91 298 € au titre de l'opération ARCHADE ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, les subventions suivantes :

. 838 831 € aux organismes figurant sur le tableau en annexe 2 pour le cofinancement d'allocations doctorales,

. 912 980 € aux organismes figurant sur le tableau en annexe 3 pour le financement à 100 % d'allocations doctorales,

. 91 298 € à l'ENSICAEN pour le financement à 100 % de l'allocation doctorale relative au projet ARCHADE,

. 3 130 € aux établissements figurant sur le tableau en annexe 4 pour le remboursement des dépenses de déplacement des lycéens sur les manifestations de culture scientifique ;

- de déroger au principe d'antériorité pour les dépenses relatives au déplacement des lycéens en prenant en compte la date du 27 février 2014 pour les premières factures ;

- d'effectuer le remboursement sur présentation de factures et au vu de la délibération aux établissements figurant sur l'annexe 4 ;

- *de modifier la délibération* n°CP 13-06-437 de la Commission Permanente en date du 28 juin 2013, en prenant en compte le transfert à l'Université de Caen Basse-Normandie de la subvention de 78 800 € initialement accordée au CHU de Caen dans le cadre du projet EXORHUM ;

- d'approuver :

. la convention jointe en annexe 2bis relative aux allocations doctorales cofinancées ;
. **la convention** jointe en annexe 3bis relative aux allocations doctorales financées à 100% ;
. l'avenant n°1 à la convention 13P03429 du 5 août 2013 joint en annexe 1, concernant le transfert à l'Université de Caen Basse-Normandie de la subvention de 78 800 € initialement accordée au CHU de Caen dans le cadre du projet EXORHUM ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi des projets de conventions et d'avenant pour le retour de ceux-ci dûment signés, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-400**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
Titre	*Soutien aux projets collaboratifs d'innovation* *Soutien aux projets de transfert de technologie* *Soutien à la gouvernance des filières* *Soutien aux clusters d'excellence* *Soutien aux projets individuels d'innovation* *Soutien à l'Incubation et la Pré-incubation*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P281 – Valorisation de la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 6 111 000 €, votée en 2014, les montants suivants :

. 189 015 € au titre de l'opération « P281O007 – Soutien aux projets collaboratifs d'innovation»,
. 30 **505 € au titre de l'opération « P281O002 – Soutien à la gouvernance des filières»,**
. 342 000 € au titre de l'opération « P281O006 – Soutien aux clusters d'excellence »,
. 49 936 € au titre de l'opération « P281O008 – Soutien aux projets de transfert de technologie »,
. 14 700 € au titre de l'opération « P281O009 – Soutien aux projets individuels d'innovation »,
. 127 800 € au titre de l'opération « P281O004 Soutien à l'incubation et la pré-incubation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014, les subventions suivantes :

. 189 015 € à la société BODYCAP pour sa participation au projet collaboratif 3DFF, soit 35% des dépenses prévisionnelles estimées à 540 044 €,
. 30 505 € à l'Association Régionale de l'Industrie Automobile de Basse-Normandie – ARIA BN au titre du déploiement de son plan d'actions sur l'année 2014, soit 28% des dépenses prévisionnelles estimées à 108 935 €,
. 100 000 € à l'Association pôle de compétitivité TES, au titre du déploiement de son plan d'actions de l'année 2014, soit 17% des dépenses prévisionnelles estimées à 586 983 €,
. 60 000 € à l'Association pôle de compétitivité VALORIAL au titre de la gouvernance du pôle de compétitivité en 2014 soit 5,72% des dépenses prévisionnelles estimées à 1 049 500 €,
. 22 000 ***€ à l'Association pôle de compétitivité VALORIAL au titre de l'animation du comité territorial bas-normand en 2014, soit 21,26% des dépenses prévisionnelles estimées à 103 500*** €,
. 145 000 € à l'Association pôle de compétitivité MOV'EO au titre de la gouvernance du pôle de compétitivité en 2014, soit 9,29% des dépenses prévisionnelles estimées à 1 560 300 €
. 15 000 € à l'Association pôle de compétitivité MOV'EO au titre de l'animation du Comité Régional Basse-Normandie en 2014, soit 9,85% des dépenses prévisionnelles estimées à 152 300 €,
. 49 936 € à l'Association ISPA ENTREPRISES pour ses activités de diffusion technologique et de veille sur les technologies composites en 2014, soit 50% des dépenses prévisionnelles estimées à 99 872 €,
. 14 700 € à la SAS ORTHONOVA soit 22,97% des dépenses prévisionnelles estimées à 63 997 €,
. 44 200 € à NORMANDIE INCUBATION pour les projets incubés tels que présentés dans l'annexe 1, tableau a, soit 82,46% des dépenses prévisionnelles estimées à 26 800 € pour chacun des projets présentés,
. 13 500 € à NORMANDE INCUBATION pour le projet pré-incubé NOT-E tel que présenté dans l'annexe 1, tableau b, soit 60% des dépenses prévisionnelles estimées à 22 500 €,
. 29 300 € à l'ENSICAEN pour l'accueil de Kévin RENAULT, porteur du projet incubé MALKYRS, soit 100% des dépenses prévisionnelles estimées à 29 300 €,
. 40 800 € à l'UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE pour l'accueil de Ahcene SADI, porteur du projet SAMSIC, soit 100% des dépenses prévisionnelles estimées à 40 800 € ;

- *d'approuver les projets de conventions jointes en annexe*s 2 à 15 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses liées au projet d'innovation 3DFF de la SAS BODYCAP et de la SAS ORTHONOVA, celles

liées aux programmes d'actions 2014 de l'ARIA BN, des Pôles de Compétitivité MOV'EO, TES et VALORIAL, et celle du projet de transfert de technologie de l'ISPA Entreprises ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- **d'autoriser** le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 8 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-401**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques (P350)
Titre	*Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AE « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 668 154 €, votée en 2014, un montant de 6 925,40 € sur l'opération « P350O006 – 70è Anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie »

- d'affecter :

  - sur l'AP « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 996 367 €, votée en 2014, un montant de 17 613,60 au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières » ;

- sur l'AE « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 668 154 €, votée en 2014, un montant de 93 736,60 € répartis comme suit :
  . 27 580 € au titre de l'opération « P350O10 – Renforcement de l'Ingénierie » ;
  . 16 673,60 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières » ;
  . 49 483 € au titre de l'opération « P350O006 – 70ème Anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie »

- d'attribuer les subventions suivantes :

- sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région,
  .17 613,60 € au titre du Tourisme de Découverte d'Entreprise, conformément à l'annexe 5;

- sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région,
  . 27 580 € au titre du FACIT conformément à l'annexe 1;
  . 855 € au titre du Tourisme autour du Cheval conformément à l'annexe 3 ;
  . 1 818,60 € au titre du Véloroutes Voies Vertes conformément à l'annexe 4 ;
  . 14 000 € à l'EPIC Office de tourisme de Cherbourg Cotentin pour la mise en œuvre du programme 2014 du club Croisière, sur la base d'une dépense éligible de 103 060 € ;
  . 46 683 € au titre du 70ème Anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie, conformément à l'annexe 6 ;
  . 2 800 € à l'Union Départementale des Offices de Tourisme du Calvados pour la mise en place d'un N° Vert dans le cadre du 70è Anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie sur la base d'une dépense éligible de 3 500 €.

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

  . 13 février 2014 pour la SARL Gold Invest
  . 26 février 2014 pour M. Jérôme PRUNIER
  . 8 avril 2014 pour le Pays Sud Calvados
  .15 avril 2014 pour la Communauté de Communes du Pays de Livarot ;
  .16 avril 2014 pour la SAS Parc zoologique de Jurques ;
  .17 avril 2014 pour la fonderie Cornille Havard ;
  .18 avril 2014 pour M. Patrick Herman
  .12 mai 2014 pour l'Office de Tourisme du Bocage Normand ;
  .15 mai 2014 pour Mme Anne-Marie Friboulet ;
  .1er janvier 2014 pour les dossiers listés en annexe 6 ;
  .1er juin 2014 pour l'UDOTSI du Calvados

- de modifier la délibération n°14-02-112 du 21 février 2014 accordant une subvention à l'association St Lô ROANOKE dans le cadre du 70ème Anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie afin que la subvention soit forfaitaire ;

- de valider le projet de Charte de Partenariat pour la mise en œuvre du programme de professionnalisation des acteurs du tourisme porté par le CLIC Normand pour la période 2014-2016, présentée en annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement ainsi que les modalités de remboursement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata,

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 14-06-402**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Hors commission
Programme	Service des Assemblées (SDA)
Titre	*Désignations auprès d'organismes extérieurs*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JUIN 2014

Réunie le vendredi 27 juin 2014, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de procéder aux modifications des désignations au sein des organismes extérieurs, suite à la démission de Joël Bruneau de son mandat de conseiller régional, ci-après :

Aménagement du territoire

Syndicat Mixte pour le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel	F. MAZIER (suppléante)
Syndicat Mixte pour la reconversion du quartier Koenig à Caen	S. GAUGAIN (titulaire)
Comité suivi et d'évaluation de la convention Caen Capitale	S. GAUGAIN (représentante)

Environnement et développement durable

Commission Locale d'Information auprès du GANIL	F. DIGARD (titulaire)

Aéroport/Ports/Liaisons Ferroviaires/Route

Syndicat Mixte Régional des Ports Normands Associés (PNA)	C. LEMARCHAND (titulaire) F. DIGARD (suppléant)

Education

CAEN : LP et LYT Institut Lemonnier	D. VERGY *(représentant)*
CAEN : LEG Institution Jeanne d'Arc	D. VERGY *(représentant)*

Culture et patrimoine

Fonds Régional d'Acquisition des Musées	B. LUYPAERT (titulaire)
Fonds Régional d'Art Contemporain	C. LEMARCHAND (titulaire)
Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) – Ecole Supérieure d'Arts et Médias de Caen, Cherbourg Octeville	C. LEMARCHAND (représentant)

Développement économique

Conseil d'Administration de la SEM SAPHYN	S. GAUGAIN (représentante)

- de désigner Mme Juliette RAPINAT-FREUDIGER, Présidente de la SAS LOXOS, en qualité de personnalité qualifiée au Conseil d'Administration de la MIRIADE, en remplacement de M Philippe GUETIN,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2014
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2014.